

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

18^e séance

Compte rendu intégral

3^e séance du jeudi 13 octobre 2022

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. **Projet de loi de finances pour 2023** (p. 4107)

*PREMIÈRE PARTIE
(SUITE)* (p. 4107)

Après l'article 3
(*suite*) (p. 4107)

Amendement n° 2843

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

M. Gabriel Attal, ministre délégué chargé des comptes publics

Amendements n°s 556, 404, 823, 2915, 3019, 3024, 3345, 332, 1327, 1326, 1447, 2170, 3132, 180, 274, 1082, 2699, 2956

Sous-amendement n° 3552 rectifié

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Suspension et reprise de la séance (p. 4117)

Rappel au règlement (p. 4117)

M. Sébastien Chenu

Après l'article 3
(*suite*) (p. 4117)

Rappel au règlement (p. 4120)

M. Julien Bayou

Après l'article 3
(*suite*) (p. 4121)

Amendement n° 2736

Rappel au règlement (p. 4124)

M. Julien Bayou

Après l'article 3
(*suite*) (p. 4124)

Amendement n° 2733

Rappels au règlement (p. 4126)

Mme Laure Lavalette

M. Sébastien Chenu

Mme Sandra Regol

Suspension et reprise de la séance (p. 4126)

Mme la présidente

Après l'article 3
(*suite*) (p. 4126)

Rappel au règlement (p. 4126)

Mme Marine Le Pen

Mme la présidente

Après l'article 3
(*suite*) (p. 4126)

Amendements n°s 1359, 1982, 1617

2. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 4128)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

1

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023

*Première partie
(suite)*

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2023 (n^{os} 273, 292).

Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'amendement n^o 2843 portant article additionnel après l'article 3.

Après l'article 3 (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Mohamed Laqhila, pour soutenir l'amendement n^o 2843.

M. Mohamed Laqhila. Chers collègues, je vais vous parler d'un ovni fiscal. (« *Ab!* » sur divers bancs.) De quoi s'agit-il ? Dans le cadre d'un divorce, une réduction d'impôt est accordée au débiteur d'une prestation compensatoire versée en capital : cette réduction, de 25 %, est plafonnée à 30 500 euros sur douze mois. Je souhaite mettre fin à cet ovni fiscal qui fait assumer au contribuable français le règlement d'un litige privé, en l'occurrence un divorce. Nous avons tous intérêt à chasser ce type de dispositif, dont la suppression serait positive pour nos finances.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour donner l'avis de la commission.

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Vous êtes un peu excessif. Quand un divorce est prononcé par un juge, il y a effectivement un accompagnement fiscal dans tous les cas. Soit le capital est payé dans les douze premiers mois et il donne droit à une réduction de 25 % comme vous venez de le préciser ; soit il est versé sous forme de rente ou par un capital au-dessus de douze mois et il offre alors la possibilité d'une déduction de revenu. L'adoption de votre amendement créerait une dissymétrie : or ce

n'est pas le débiteur qui choisit entre ces deux options mais le juge, qui décide en fonction des moyens du débiteur et de la situation. Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé des comptes publics, pour donner l'avis du Gouvernement.

M. Gabriel Attal, ministre délégué chargé des comptes publics. Merci, monsieur le député, de traquer les réductions et les crédits d'impôt pour voir s'ils sont utiles ou non et proposer, le cas échéant, leur suppression. C'est une philosophie et un état d'esprit qu'il faut qu'on ait tous collectivement. C'est ce que fait Daniel Labaronne au sein du groupe Renaissance et je suis sûr que tous les autres groupes adhèrent à cette logique.

Je dois vous avouer que je suis un peu embêté sur ce sujet. Cette réduction d'impôt, octroyée dès lors que la prestation compensatoire est versée dans les dix mois après le divorce, a justement été instaurée pour inciter au versement rapide de la prestation compensatoire à l'ancien conjoint. Face à des conjoints parfois défaillants, on a beaucoup agi pour garantir le versement des pensions alimentaires aux femmes. Cette réduction d'impôt, limitée dans le temps, vise à faire en sorte que les maris versent rapidement à leur ancienne femme la prestation compensatoire. Je crains que la suppression de ce dispositif n'incite à des comportements dilatoires.

Pour ces raisons, je vous demande de retirer l'amendement ; à défaut, l'avis sera plutôt défavorable. Je prends l'engagement de nous pencher sérieusement sur ce sujet en menant une évaluation puisqu'il n'y en a pas eu depuis la mise en place du mécanisme dans les années 2000. Le cas échéant, nous pourrions prendre une décision dans le prochain projet de loi de finances (PLF), mais je m'estime trop peu outillé à ce stade pour dire que cet instrument n'est pas utile et donner un avis favorable à sa suppression.

Mme la présidente. La parole est à M. Mohamed Laqhila.

M. Mohamed Laqhila. J'entends ce que vous dites monsieur le ministre délégué, mais il s'agit bien d'un litige privé qui est réglé par la justice, et on demande au contribuable français de participer à son financement. Pourquoi ne pas lui demander, tant qu'on y est, de financer une réduction d'impôt pour les mariages ? Je retire néanmoins mon amendement.

(L'amendement n^o 2843 est retiré.)

Mme la présidente. Sur l'amendement n^o 556, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Philippe Lottiaux, pour soutenir l'amendement n^o 556.

M. Philippe Lottiaux. Dostoïevski écrivait : « La beauté sauvera le monde. » Pour cette reprise des débats, je vous propose une petite parenthèse presque enchantée qui nous fera oublier un peu les contingences du quotidien. Je vais parler de quelque chose qui peut tous nous rassembler : le patrimoine. Le patrimoine, c'est ce qui a existé avant nous et qui existera après nous.

M. Benjamin Lucas. Le Rassemblement national a un beau patrimoine !

M. Philippe Lottiaux. Notre mission est de le préserver et de le transmettre – j'y reviendrai à travers différents amendements. Commençons par un sujet un peu pointu mais assez essentiel : le patrimoine mobilier. Visiter un monument vide, c'est un peu triste et dénué d'intérêt historique et pédagogique. Il existe une réduction d'impôt de 18 % pour la conservation et la restauration des objets mobiliers, dans la limite de 20 000 euros. Mon amendement propose d'augmenter le taux à 50 % en incluant l'acquisition, mais de conserver la limite de 20 000 euros.

J'entends déjà les arguments : d'un côté, on va me dire que le patrimoine est une affaire de riches ; de l'autre, que cela pèsera sur les finances publiques. Cela ne va pas coûter beaucoup, et ce sera de l'argent très bien dépensé puisqu'il servira à la transmission aux générations futures de tout le patrimoine historique français. Dieu sait qu'on a besoin de beaucoup d'argent et de moyens,...

M. Benjamin Lucas. Il n'y a pas de dieu ici, on est à l'Assemblée nationale !

M. Philippe Lottiaux. ...tant pour le patrimoine mobilier qu'immobilier. Cette mesure nous ferait « voir la vie en beau », comme écrivait Baudelaire, ce qui nous ferait du bien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Nous sommes probablement très nombreux à nous soucier de la préservation de notre patrimoine historique, mais votre amendement, qui n'a pas été voté par la commission, pose quelques problèmes : il triple l'avantage fiscal – cela a un coût – et il élargit l'assiette à l'acquisition d'objets classés monuments historiques.

De plus, nous devons nous interroger : l'argent public doit-il aider des particuliers à acquérir des monuments historiques ou doit-il plutôt favoriser le mécénat, grâce auquel le particulier aide l'État à acquérir des biens ? Ce n'est pas nécessairement incompatible, mais nous préférons nous en tenir au dispositif actuel.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Même avis pour les mêmes raisons.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Je me permets d'insister sur l'amendement de mon collègue Lottiaux qui ne me semble pas suffisamment retenir votre attention alors qu'il est d'un grand intérêt pour la préservation de la culture française. Quand je travaillais avec le collègue Nicolas Dupont-Aignan, nous avons suivi la restauration de la villa Caillebotte, ancienne demeure du peintre. Les restaurateurs ont eu beaucoup de mal à retrouver des meubles et à reconstituer

une maison correspondant à l'époque. Ils ont réussi avec leurs propres moyens en mobilisant pleinement une équipe, mais il existe un vrai enjeu de préservation des meubles et des traditions d'art.

Le patrimoine, c'est aussi la transmission et le souvenir des hommes et des femmes qui ont exercé des métiers d'art, qui ont transmis le savoir-faire français, car il y a un style français qui ne doit pas être oublié. Or, comme vous le savez, le développement de l'Asie et des pays du Golfe entraîne une fuite de biens nationaux, notamment de meubles, qui appartiennent à notre patrimoine national – je ne parlerai pas de pillage pour ne pas faire de polémique.

L'État ne se préoccupe pas assez de la préservation de tout ce patrimoine. Cela ne fait pas la une des médias, alors que cette perte de substance pèse sur nos territoires parce qu'elle efface la mémoire incarnée de générations d'hommes et de femmes qui ont consacré leur vie à la beauté, à l'art français sous toutes ses formes et à des métiers manuels. Il est très important de garder sur le territoire national tous ces meubles...

M. Nicolas Sansu. Garde-meubles !

M. Jean-Philippe Tanguy. ...et ces traditions d'artisans d'art qui ont fait la beauté de la France.

Mme la présidente. La parole est à M. Charles Sitzenstuhl.

M. Charles Sitzenstuhl. Je voudrais faire une petite remarque, sans volonté de polémiquer. Au-delà des arguments qui ont été avancés par le rapporteur général, je crains qu'une telle disposition n'ait un effet inflationniste sur ce type de marché : si l'avantage fiscal s'accroît, les acteurs de ces marchés augmenteront les tarifs. L'objectif est louable, et je pense qu'il est assez largement partagé sur tous les bancs, mais ce type de dispositif peut avoir un effet pervers.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 556.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	180
Nombre de suffrages exprimés	179
Majorité absolue	90
Pour l'adoption	36
contre	143

(*L'amendement n° 556 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Véronique Louwagie, pour soutenir l'amendement n° 404.

Mme Véronique Louwagie. Il a également trait aux dispositifs de protection des biens historiques. Avec les règles actuelles, on peut déduire les dépenses liées aux travaux de conservation et de restauration d'un objet mobilier classé au titre des monuments historiques. Il vous est proposé d'aligner le régime des objets mobiliers inscrits sur celui des objets classés. Les conditions d'accès à la déduction fiscale sont assez contraignantes, et rien ne justifie un traitement fiscal différent entre les objets mobiliers classés et les objets mobiliers inscrits.

L'expansion qui vous est proposée ne représentera, compte tenu du faible nombre d'objets mobiliers privés inscrits, qu'un surcoût symbolique pour les finances publiques,

puisque nous estimons à environ 14 000 le nombre d'objets mobiliers inscrits qui sont détenus par personnes privées – des associations, des sociétés ou des personnes physiques. Cette mesure encouragera les propriétaires à accepter la protection de leurs objets mobiliers au titre des monuments historiques.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Je peux comprendre l'objectif, mais je pense qu'il est question de deux choses assez différentes. Le classement aux monuments historiques dépend d'une autorisation en bonne et due forme, qui est également nécessaire pour la réparation des objets classés.

La simple inscription résulte quant à elle d'une déclaration préalable du propriétaire et d'une absence d'opposition de l'administration. C'est un dispositif beaucoup plus léger et plus souple qui ne répond pas aux mêmes règles. Aligner les régimes de déduction risquerait d'augmenter considérablement les dépenses et de les déplacer des monuments historiques classés vers les monuments qui sont simplement inscrits. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Même avis pour les mêmes raisons.

(L'amendement n° 404 n'est pas adopté.)

M. Jocelyn Dessigny. La gauche est maintenant contre la culture, après avoir été contre les familles !

Mme la présidente. Je suis saisie de quatre amendements identiques, n° 823, 2915, 3019 et 3024.

La parole est à M. Frédéric Valletoux, pour soutenir l'amendement n° 823.

M. Frédéric Valletoux. Il concerne également la fiscalité liée au patrimoine. La loi Malraux de 1962 s'applique pour les biens situés dans des sites patrimoniaux remarquables mais, du fait d'évolutions législatives récentes, deux régimes fiscaux coexistent : l'un pour les sites soumis à un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ; l'autre pour ceux soumis à un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

La création de ces secteurs sauvegardés s'accompagne de taux de réduction de l'impôt sur le revenu différents : 30 % pour les PSMV et 22 % pour les autres quartiers.

L'amendement propose d'instaurer un taux unique pour les sites patrimoniaux remarquables (SPR) de 30 %, afin de rendre plus lisible le dispositif, d'améliorer l'application de la loi Malraux dans les villes historiques et, conformément à l'objectif initial du mécanisme, d'accompagner les plans Action cœur de ville et Petites Villes de demain, destinés à valoriser les centres-villes et la rénovation de leur patrimoine historique.

Cet amendement vise à simplifier, clarifier et rendre plus lisible le dispositif introduit par la loi Malraux.

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Baptiste, pour soutenir l'amendement n° 2915.

M. Christian Baptiste. Compte tenu des arguments qui viennent d'être présentés, je me bornerai à indiquer que l'amendement est défendu.

Mme la présidente. La parole est à M. Rémy Rebeyrotte, pour soutenir l'amendement n° 3019.

M. Rémy Rebeyrotte. Je souscris également aux arguments exposés par M. Valletoux, mais j'insiste sur la nécessité de prévoir une réduction d'impôt de 50 % pour les bâtiments des centres urbains qui rencontrent de graves problèmes sanitaires et de sécurité. Il est indispensable que les plans Action cœur de ville et Petites Villes de demain veillent à les préserver.

Je veux par ailleurs poser une question à nos oppositions. Chers collègues, en dehors d'alliances ponctuelles sur tel ou tel amendement, vous êtes-vous entendus sur un budget alternatif à celui du Gouvernement ? Je serais intéressé de connaître le budget que pourraient défendre en commun l'extrême gauche et l'extrême droite ! (*Protestations sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et ÉCOLO-NUPES.*)

M. Benjamin Lucas. Oh, mais ça suffit !

M. Jocelyn Dessigny. Vous êtes la honte de cet hémicycle, monsieur Rebeyrotte !

M. Rémy Rebeyrotte. Si c'est vous qui le dites, alors c'est un honneur !

M. Jocelyn Dessigny. Nous attendons toujours vos excuses pour le salut nazi !

Mme la présidente. Je vous en prie, chers collègues !

La parole est à Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback, pour soutenir l'amendement n° 3024.

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback. Je précise que le dispositif proposé par ces amendements identiques est issu d'un travail de concertation avec les élus engagés sous le label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH), qui regroupe un grand nombre de communes et de pays. L'amendement traduit les attentes des acteurs de terrain qui travaillent à la rénovation des centres-villes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR. – M. Charles Sittenstuhl applaudit également.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements identiques ?

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Ils appellent notre attention sur une question importante, sur laquelle la Cour des comptes elle-même s'est prononcée : l'adéquation du dispositif Malraux à la situation des petites villes en déclin, qui n'en bénéficient pas actuellement. Hélas, la solution proposée me semble trop coûteuse puisque les amendements visent à la fois à augmenter le taux de réduction de l'impôt sur le revenu de 22 % à 30 % et à créer un taux supplémentaire de 50 %. Or vous connaissez ma volonté de ne pas creuser le déficit public.

Comme l'observe la Cour des comptes, il est préférable, pour atteindre l'objectif visé, d'encourager les villes à demander les subventions qu'elles peuvent obtenir dans le cadre des plans Action cœur de ville et Petites Villes de demain ou de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ; en tout état de cause, une nouvelle mesure fiscale n'est pas le bon instrument pour y parvenir. Je demande le retrait des amendements ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Le dispositif Malraux, qui instaure une réduction d'impôt pour les dépenses d'investissement locatif, comporte deux volets.

M. Nicolas Sansu. Exact !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Le premier concerne les quartiers anciens dégradés (QAD) et le second les monuments historiques. Celui-ci doit durer encore un an, jusqu'à la fin de l'année 2023, alors que le premier doit s'interrompre en principe à la fin de l'année 2022. C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis favorable à l'amendement suivant, le n° 3345 de M. François Jolivet, qui vise à prolonger d'un an le volet QAD. Ainsi, les deux volets du dispositif Malraux arriveraient à échéance en même temps, à la fin de l'année 2023.

Une évaluation du dispositif est par ailleurs prévue au cours de l'année à venir. Avant de revoir les taux de réduction de l'impôt, il me semble préférable d'attendre les conclusions de cette évaluation, d'autant qu'une redondance pourrait exister entre le dispositif Malraux et le dispositif Denormandie, qui vise les mêmes objectifs dans certains centres-villes. S'il y a lieu de faire évoluer les taux pour améliorer l'efficacité du dispositif Malraux, ce à quoi je ne suis nullement opposé, nous pourrions l'envisager dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024. Telle est la proposition que je vous fais. Je vous invite donc à retirer ces amendements au profit de l'amendement n° 3345 de M. Jolivet.

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Sansu.

M. Nicolas Sansu. La revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs dans le cadre des plans Action cœur de ville et Petites Villes de demain est un sujet important. Toutefois, comme vient de le souligner M. le ministre délégué, toutes les villes ne sont pas concernées par le volet du dispositif Malraux dédié aux monuments historiques ; elles sont même une minorité à l'être. Le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) a concerné un bien plus grand nombre de collectivités que les SPR ou d'autres dispositifs.

Comment absorber le déficit foncier et reconquérir les immeubles anciens des QAD ? Telle est, selon moi, la principale question. Nous devons trouver, dans le cadre des plans Action cœur de ville et Petites Villes de demain, les dispositifs qui permettront d'absorber les déficits fonciers. Dans certaines collectivités, il n'y a pas de possibilité d'équilibrer les opérations avec le marché, car celui-ci n'existe pas. Ce ne serait pas un bon signe de concentrer la défiscalisation sur le volet monuments historiques du Malraux. J'appelle le Gouvernement à identifier de nouveaux dispositifs pour reconquérir les centres-villes et les centres-bourgs. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes GDR-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Lottiaux.

M. Philippe Lottiaux. Cette discussion est importante car les centres-villes regorgent de merveilles mais souffrent d'un manque de rénovations. L'une des principales difficultés réside dans la méconnaissance et la complexité des dispositifs. Toute mesure de simplification mérite donc d'être soutenue.

Je regrette que ce débat ait été pollué par de petites considérations politiciennes. Comme l'écrivait Montherlant dans *La Reine morte* : « Vous êtes petit, et rapetissez tout à votre mesure. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Julien Bayou. Arrêtez de parler de vous tout le temps ! Cela suffit !

M. Rémy Rebeyrotte. Oui, arrêtez de parler de vous !

Mme la présidente. La parole est à M. Frédéric Valletoux.

M. Frédéric Valletoux. Je vous remercie pour vos explications très claires, monsieur le ministre délégué, et je me félicite de votre avis favorable sur l'amendement n° 3345 de M. Jolivet.

Monsieur le rapporteur général, je veux rappeler, pour vous rassurer, que le dispositif dont nous parlons est du ressort des architectes des bâtiments de France. Unifier les taux aurait permis de le clarifier, mais la définition des périmètres serait restée de l'autorité de l'État. Je comprends néanmoins qu'il soit nécessaire d'aligner les calendriers, et je retire mon amendement.

(L'amendement n° 823 est retiré.)

Mme la présidente. La parole est à M. Rémy Rebeyrotte.

M. Rémy Rebeyrotte. Je retire mon amendement...

M. Benjamin Lucas. Et vos propos ?

M. Rémy Rebeyrotte. ...étant donné la proposition de M. le ministre délégué. Veillons toutefois à conserver une mesure spécifique pour les centres historiques en grande difficulté.

(L'amendement n° 3019 est retiré.)

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre délégué, vous nous avez indiqué être favorable à l'adoption de l'amendement n° 3345 de M. Jolivet et à la prolongation des deux volets du dispositif Malraux jusqu'à la fin de l'année 2023. Je souligne toutefois que les opérations envisagées dans le cadre de ce dispositif, qu'elles concernent l'un ou l'autre de ses volets, sont souvent très lourdes et très longues – elles durent des années, voire des dizaines d'années. Entre l'achat, les travaux et les opérations immobilières, les projets prennent du temps dans les monuments historiques, or les acteurs ont besoin de visibilité.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback. Après les explications de M. le ministre délégué, je retire également mon amendement. Nous pensons également qu'il est important d'évaluer et de simplifier le dispositif.

(L'amendement n° 3024 est retiré.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Christine Pires Beaune.

Mme Christine Pires Beaune. Nous retirons également notre amendement au profit de celui de M. Jolivet.

(L'amendement n° 2915 est retiré.)

Mme la présidente. La parole est à M. François Jolivet, pour soutenir l'amendement n° 3345.

M. François Jolivet. Nous vous remercions d'avoir annoncé que vous souteniez cet amendement du groupe Horizons et apparentés, monsieur le ministre délégué. Il vise à prolonger les dispositifs Malraux et Denormandie après l'évaluation de ces deux niches fiscales. La première, qui a soixante-deux ans, a fait ses preuves. Pour la seconde, il conviendra d'analyser ses effets concrets dans le territoire.

Monsieur Sansu, nous nous réjouissons que vous ayez cité les plans Petites Villes de demain et Action cœur de ville, qui visent à doter les villes moyennes de dispositifs propres. Si ces derniers devaient être renforcés, le Gouvernement n'y serait apparemment pas opposé.

Monsieur le ministre délégué, lorsque vos services évalueront ces deux niches fiscales, sachez que les parlementaires seront nombreux à souhaiter s'associer à leur travail !

Mme la présidente. Message reçu !

Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. L'amendement n'a pas été examiné par la commission des finances, mais j'y suis favorable à titre personnel. On pourra nous accuser de tout ce soir, sauf de manquer de cohérence. Une fois encore, avant de proroger un dispositif, nous proposons de le borner et de l'évaluer. L'évaluation des deux volets du dispositif Malraux aura donc lieu l'année prochaine.

(L'amendement n° 3345, accepté par le Gouvernement, est adopté.)

(Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.)

Mme la présidente. La parole est à M. Arthur Delaporte, pour soutenir l'amendement n° 332.

M. Arthur Delaporte. Cet amendement déposé à l'initiative de notre collègue Jérôme Guedj...

M. Boris Vallaud. L'excellent Jérôme Guedj !

M. Arthur Delaporte. ...et des députés Socialistes et apparentés vise à inscrire dans le droit une proposition de Caroline Fiat formulée lors de la mission flash sur l'Ehpad de demain, conduite après le scandale Orpea dont chacun de nous se souvient tristement.

Il s'agit de mettre fin à une niche fiscale qui incite à l'investissement dans les Ehpad privés à but lucratif. Nous le savons désormais, ces établissements n'assurent pas toujours un bon accueil à leurs résidents. Cette niche favorise par ailleurs le développement peu coordonné des Ehpad privés dans le territoire et les excès dénoncés au cours des derniers mois. Nous espérons donc que l'amendement sera adopté par l'Assemblée.

Je précise que l'article du code général des impôts visé par l'amendement arrivera à échéance à la fin de l'année 2022. Il n'aura donc plus d'objet et la niche fiscale s'éteindra d'elle-même. Nous avons cependant déposé cet amendement afin de prévenir toute prorogation de la niche. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. C'est un amendement un peu bavard, si je puis m'exprimer ainsi, puisque le dispositif en question arrive à échéance à la fin de l'année ; il est donc inutile de le voter. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Je vous confirme que le dispositif Censi-Bouvard s'arrête à la fin de l'année et que nous avons décidé de ne pas le prolonger. Votre amendement, satisfait, est donc sans objet.

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Fiat.

Mme Caroline Fiat. Je soutiendrai évidemment cet amendement. Rendons à César ce qui est à César : je remercie le collègue Delaporte de m'avoir mentionnée, mais j'avais rédigé ce rapport avec Véronique Hammerer et Isabelle Valentin, et je voulais qu'elles soient aussi citées. Il est vrai que l'amendement reprend l'une de nos préconisations, et je suis heureuse d'entendre que le Gouvernement tient compte – enfin ! – d'une de mes propositions. Il y en a trente-et-une dans ce rapport sur les Ehpad, monsieur le ministre délégué, mais une d'entendue, c'est déjà une bonne nouvelle ! J'ai juste envie de vous dire : enfin, il était temps ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et SOC.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Christine Pires Beaune.

Mme Christine Pires Beaune. Nous allons retirer l'amendement mais j'apporterai simplement une précision à l'attention du ministre délégué et du rapporteur général : quand nous l'avons déposé, nous craignons qu'un autre amendement ne vienne prolonger la niche fiscale, sur le modèle de celui adopté l'année dernière qui l'avait, malgré notre opposition, prorogée d'un an.

Voilà la raison d'être de cet amendement, que nous retirons.

(L'amendement n° 332 est retiré.)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Dunoyer, pour soutenir les amendements n° 1327 et 1326, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Philippe Dunoyer. Ils ont pour ambition de montrer que le dispositif Pinel, s'il fonctionne en métropole et dans les départements et régions d'outre-mer (Drom), n'est pas efficace dans les collectivités du Pacifique. Outre leur statut d'autonomie fiscale, ces dernières se trouvent, du fait de leur éloignement et – pour certaines d'entre elles – de l'incertitude entourant leur évolution institutionnelle, dans une situation qui ne sécurise pas les investisseurs. Nous avons suffisamment de recul pour savoir que dans ces territoires, le dispositif Pinel ne produit pas d'effets incitatifs à l'acquisition et à la construction de logements.

Les deux amendements, qui fixent deux taux différents, proposent de suivre la même logique que celle qui avait été appliquée dans le cadre du dispositif Scellier, en introduisant un taux de réduction d'impôt pour l'Hexagone, une première majoration pour les départements d'outre-mer et une majoration supplémentaire pour ces collectivités d'outre-mer. Il s'agit de tenir compte de leur éloignement et de leur situation fiscale et institutionnelle complexe, afin d'attirer davantage les investisseurs.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Je peux me tromper, cher collègue, mais je crois que vos amendements ne correspondent pas à votre présentation ; ils visent en effet à modifier les taux du dispositif Scellier, or celui-ci n'existe plus. Il y a donc un problème de rédaction. Je vous demande de retirer l'amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Au-delà des arguments juridiques et rédactionnels avancés par le rapporteur général, je veux insister sur ce que je vous ai indiqué tout à l'heure : mon collègue Jean-François Carenco et moi-même avons trouvé un accord pour passer en revue les dépenses fiscales outre-mer, notamment dans le secteur du logement car plusieurs dispositifs alimentent manifestement des intermédiaires sans totalement bénéficier aux usagers. Il faut revoir tout cela et nous nous sommes engagés à le faire cette année. Pour ces raisons, je vous invite à retirer vos amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Dunoyer.

M. Philippe Dunoyer. En effet, l'engagement a été pris de revoir ensemble l'intégralité des dispositifs de défiscalisation outre-mer en 2023. Compte tenu de la perfectibilité rédactionnelle de ces amendements, je vais les retirer.

(Les amendements n° 1327 et 1326 sont retirés.)

Mme la présidente. L'amendement n° 1447 de Mme Béatrice Piron est défendu.

(L'amendement n° 1447, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Céline Calvez, pour soutenir l'amendement n° 2170.

Mme Céline Calvez. Je vais vous parler de mécénat, qui offre aux associations notamment, la possibilité de compléter leurs ressources, lesquelles émanent des cotisations de leurs adhérents ou des subventions publiques. La politique de mécénat permet aux associations concernées, lorsqu'elles mettent en œuvre des missions d'éducation, de sport ou de culture, de faire bénéficier à leurs donateurs, entreprises ou particuliers, d'une déduction fiscale – tout cela est très précisément défini aux articles 200 et 238 *bis* du code général des impôts.

Or il a été observé que les critères d'appréciation permettant de déterminer quelles associations pouvaient bénéficier de ce droit étaient fluctuants, ce qui a donné lieu à une jurisprudence elle-même variable. C'est le cas en particulier des têtes de réseau associatives ou en tout cas des regroupements d'organismes publics, qui concourent de manière indirecte mais cruciale aux missions que je viens d'évoquer : ils se voient parfois reconnaître le droit de faire jouir leurs donateurs de la déduction, mais ce n'est pas toujours le cas, même à l'intérieur d'une mission.

Je pense notamment à la coordination des fédérations et associations de culture et de communication (COFAC), qui regroupe 40 000 associations culturelles présentes dans l'ensemble des départements et qui ne peut offrir à ses mécènes la possibilité de profiter de cette déduction fiscale. Pourtant, les fédérations de ce type œuvrent en faveur des associations culturelles, donc des missions éducatives, culturelles, sportives ou environnementales auxquelles celles-ci contribuent.

Nous voyons bien que les associations – vous avez certainement tous été alertés là-dessus – passent de plus en plus de temps à faire de la veille juridique et à remplir de nombreux dossiers. Les regroupements d'organismes d'intérêt général leur permettent de gagner un temps précieux, qu'elles peuvent ensuite réinvestir dans leurs missions, menées au plus près des citoyens. Pour ces raisons, il faudrait inscrire explicitement, dans les articles 200 et 238 *bis* du code général des impôts, la possibilité, pour ces regroupements, de faire bénéficier de la déduction fiscale liée au mécénat.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. On connaît votre engagement et votre passion, chère collègue, sur ces sujets relatifs à la culture. À ma connaissance, le mécénat n'est applicable que si les organismes de coordination dont vous parlez assument en plus de leurs fonctions administratives des activités éligibles. Lorsque les deux types d'activité sont strictement séparés, l'organisme n'est pas éligible au mécénat, et je ne vois pas de raison de modifier cette jurisprudence. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Je veux saluer votre engagement, madame la députée Calvez, en faveur du monde associatif et de la culture. Vous mettez en avant un sujet important, qui a trait à la capacité des associations à bénéficier de dons et d'un mécénat ouvrant droit à déduction fiscale. Je suis assez embêté, sur ce sujet.

Mme Céline Calvez. Ça se sent !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Ça se sent, oui ! *(Sourires.)* Voici ce que l'on me dit : lorsqu'une tête de réseau associative reçoit un don fléché pour une association qui est membre du réseau en question, le don ouvre droit à déduction fiscale. Le problème survient donc quand une tête de réseau veut recevoir des dons qui ne sont pas directement fléchés vers une association membre : il n'y a alors pas de déduction fiscale possible.

Vous avez d'ailleurs cité un exemple, celui de la COFAC, que je connais bien – j'en profite pour rendre hommage à son action et à celle de sa présidente, Marie-Claire Martel, car il s'agit d'un très beau réseau associatif. Cela dit, avant de prendre une telle décision, il faudrait vérifier qu'elle n'induit pas d'effets de bord sur d'autres situations. Je prends l'engagement de travailler sur cette question et, s'il le faut, de clarifier la doctrine fiscale ; cependant, à ce stade, l'évaluation dont nous disposons est insuffisante pour que nous acceptions l'amendement. J'en demande donc le retrait.

Mme la présidente. La parole est à Mme Céline Calvez.

Mme Céline Calvez. Je vous remercie d'avoir indiqué que le Gouvernement s'engageait sur cette question. Je retire l'amendement. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – « Ah ! » sur les bancs du groupe RN.)*

(L'amendement n° 2170 est retiré.)

Mme la présidente. Sur l'amendement n° 3132, je suis saisie par les groupes La France insoumise-NUPES, Les Républicains et Écologiste-NUPES d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisie de six amendements identiques, n^{os} 3132, 180, 274, 1082, 2699 et 2956, qui font l'objet d'un sous-amendement n^o 3552 rectifié.

La parole est à M. le rapporteur général, pour soutenir l'amendement n^o 3132 de la commission des finances.

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Il a été adopté en commission contre l'avis du rapporteur général; je propose donc à Mme Bonnavard ou à M. Le Fur de le présenter à ma place.

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. L'agribashing, ça existe; les agriculteurs et les éleveurs en souffrent.

Mme Véronique Louwagie. Oui!

M. Marc Le Fur. Lorsqu'il s'agit de propos, d'attaques verbales, on ne peut pas y faire grand-chose – c'est la liberté d'expression –, si ce n'est y répondre. Mais certains font profession de s'introduire dans les élevages, généralement de nuit, pour filmer et ensuite diffuser des images sur les réseaux sociaux, en les assortissant de commentaires et, bien souvent, de musiques inquiétantes qui conduisent à caricaturer complètement ce qui se passe dans les exploitations agricoles.

Une exploitation agricole, ce n'est pas une usine; c'est la prolongation d'un domicile. Je me suis rendu chez des agriculteurs qui ont été confrontés à des situations de ce type: ce sont leurs enfants ou leurs parents qui vivent à côté, et c'est toute une communauté qui se sent agressée. Il y a quelques semaines de cela, au printemps, certaines bornes ont même été dépassées: un train entier de céréales a été ouvert et déchargé dans les fossés. C'est du grain, c'est de la farine, c'est du pain! C'est cela, un train de céréales.

Je me suis alors posé la question suivante: ces associations, qui s'identifient elles-mêmes dans leurs messages – je ne les dénonce pas –, en particulier L214 éthique & animaux, mais il y en a d'autres, bénéficient-elles d'argent public? La réponse est oui: elles bénéficient d'argent public, aussi surprenant que cela puisse paraître, par l'intermédiaire des dons qui leur sont accordés. Un particulier qui fait un don à ce type d'associations a les mêmes avantages que quelqu'un qui donne à la Croix-Rouge ou aux Petits frères des pauvres. Mais L214, ce n'est pas la même chose que les Petits frères des pauvres, mes chers collègues! C'est tout à fait différent! Une telle association suit une autre logique, qui revient à attaquer et à mettre en cause des gens qui font honnêtement leur travail, qui sont confrontés à une réglementation déjà très exigeante et qui subissent en plus de telles contraintes.

Le présent amendement vise à exclure très nettement du dispositif fiscal de réduction d'impôt les associations telles que L214,...

Mme la présidente. Merci, cher collègue.

M. Marc Le Fur. ...à qui 20 millions d'euros ont été accordés sur cinq ans! Vous pouvez vérifier, c'est dans leurs comptes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Émilie Bonnavard, pour soutenir l'amendement n^o 180.

Mme Émilie Bonnavard. C'est le même amendement que celui de mon collègue Marc Le Fur. Il ne s'agit pas de nous opposer, bien évidemment, aux lanceurs d'alerte sur la question de la maltraitance animale.

M. Benjamin Lucas. C'est pourtant bien votre genre!

Mme Émilie Bonnavard. Non, pas du tout, cher collègue. Nous partageons bien évidemment le souci du bien-être animal, notamment dans les exploitations agricoles françaises qui sont régies selon un modèle familial quasiment unique en Europe. (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Essayons de le maintenir en sauvegardant une agriculture familiale et en cessant d'agresser nos agriculteurs!

Mme Eva Sas. Et les animaux?

M. Rodrigo Arenas. La violence, ce sont les animaux qui la subissent!

Mme Émilie Bonnavard. La question que nous posons est la suivante: peut-on financer avec de l'argent public des associations dont les membres se rendent coupables de délits?

M. Xavier Breton. Très bien!

Mme Émilie Bonnavard. C'est tout! Je suis désolée mais la violence n'est pas un moyen d'action et de revendication acceptable, même si la cause est légitime et si chacun a le droit d'exprimer ses idées. Je ne peux pas accepter que l'on jette du sang sur des boucheries,...

M. Sylvain Maillard. Elle a raison!

M. Rodrigo Arenas. L214 ne fait pas cela!

Mme Émilie Bonnavard. ...qui sont des commerces autorisés. Ce n'est pas un moyen d'action acceptable! Par conséquent, soit les associations en question font évoluer leurs moyens d'action – elles pourront alors de nouveau bénéficier d'un crédit d'impôt –, soit elles ne le font pas, et alors nous ne pourrions plus les financer avec l'argent des contribuables, avec de l'argent public. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Véronique Louwagie, pour soutenir l'amendement n^o 274.

Mme Véronique Louwagie. Il est identique aux deux précédents. Je vais vous raconter quelque chose qui s'est déroulé dans ma circonscription de l'Orne, dans une commune qui s'appelle Normandel. Dans la nuit du 16 au 17 septembre 2019, un agriculteur-éleveur avait préparé ses trois poulaillers, qui devaient accueillir quelques jours plus tard des volailles; ils étaient donc épaillés, sans poules. À la suite de l'intrusion de personnes cagoulées dans ces poulaillers, un incendie s'est déclaré – des traces d'essence ont d'ailleurs été retrouvées. À 100 mètres de là, se trouvait une cuve de gaz qui était pleine pour chauffer les poulaillers; quant à la maison où vivaient l'éleveur et sa famille, elle se trouvait de l'autre côté, également à 100 mètres. Je vous laisse imaginer ce qui aurait pu se passer. Le lendemain, des inscriptions figuraient sur les murs des poulaillers: « Assassins » et « Camp de la mort ». Je peux vous le dire parce que, m'étant rendue sur place pour soutenir les victimes, je les ai vues de mes propres yeux.

Cet éleveur avait déjà été victime d'agribashing, son exploitation figurant sur une liste d'élevages pointés du doigt par les associations militantes. Nous ne pouvons pas soutenir des actes volontaires d'extrémistes antiélevage.

Responsables des deniers publics, nous devons soutenir les élans de générosité qui bénéficient aux associations qui viennent souvent en aide à des personnes en difficulté. En revanche, nous ne devons pas accepter que des associations, qui se livrent à des actes de malveillance, des agressions et des infractions, soient financées par de l'argent public. Sommes-nous garants de l'utilisation de ces deniers publics et comment pouvons-nous protéger la générosité qui va vers les associations? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 1082.

M. Marc Le Fur. Comme l'ont indiqué mes collègues, ce type d'agressions vise aussi les bouchers. En somme, toute la filière de l'élevage et de la viande est attaquée. Ne soyons pas naïfs, derrière des militants très engagés, il y a aussi de très grands intérêts.

M. Éric Coquerel, *président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.* Ça, c'est sûr!

M. Marc Le Fur. Certains, qui veulent transformer la consommation alimentaire de nos compatriotes, investissent dans le marché des viandes de synthèse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) Pour développer ce marché, il leur faut discréditer toute la consommation carnée. Ne soyons ni complices ni naïfs! (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes LR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz, pour soutenir l'amendement n° 2699.

Mme Marie-Christine Dalloz. En commission, sur les bancs du groupe LFI-NUPES, on nous a accusés de vouloir faire taire les lanceurs d'alerte. Ne mélangez pas tout, car cela n'a rien à voir. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nous faisons d'autant moins le procès des lanceurs d'alerte, que certains d'entre eux ont été très utiles, je suis désolée de vous le dire.

En réalité, mesdames et messieurs, que vous vouliez l'entendre ou non (*Mêmes mouvements*), l'amendement précise bien que le retrait de l'avantage fiscal n'interviendrait que pour les associations dont les adhérents auraient été reconnus coupables. Autrement dit, si la justice rend un jugement de culpabilité, il est normal que l'argent des Français, notamment de nos concitoyens modestes, ne serve pas à financer des actes délictueux. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES. – Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes LR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Xavier Breton, pour soutenir l'amendement n° 2956.

M. Xavier Breton. Comme le disait notre collègue Le Fur, ne soyons pas naïfs : nous avons affaire à des stratégies organisées de combat, de luttes qui peuvent être intellectuelles, mais qui peuvent aussi prendre la forme d'intimidations physiques et aller jusqu'au délit. J'en veux pour preuve l'incendie qui avait ravagé l'abattoir de Haut-Valromey, dans l'Ain. L'enquête n'est pas terminée mais nous savons que des idéologues radicaux étaient à la manœuvre.

Mme Sandrine Rousseau. Pas de grands mots!

M. Xavier Breton. Il ne s'agit pas seulement de ne pas être naïfs, il ne faut pas non plus être complices. Il faut bien sûr être respectueux des libertés, notamment de la liberté d'association.

Mme Sandrine Rousseau. Du bien-être animal!

M. Xavier Breton. Mais nous devenons complices quand des avantages fiscaux financent des mesures qui vont à l'encontre des modèles économiques et sociaux que nous défendons. Oui, nous voulons soutenir les éleveurs face aux écologistes radicaux qui souhaitent interdire l'élevage et la consommation de viande. C'est un choix de civilisation que nous assumons. Certains défendent leurs choix par la violence, par des agressions, par des intrusions voire par des incendies dans les abattoirs. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme Sandrine Rousseau. Ce sont des lanceurs d'alerte!

M. Jocelyn Dessigny. Pas du tout, ce sont des délinquants radicaux!

M. Xavier Breton. On peut aussi assumer ses choix de manière pacifique, en refusant les idéologies radicales, la société envoyant ce message aux éleveurs : nous sommes à vos côtés pour que vous continuiez vos activités en les améliorant et en étant soucieux du bien-être animal. Cet amendement traduit un choix de civilisation. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour soutenir le sous-amendement n° 3552 rectifié.

M. Jean-Philippe Tanguy. Rendons hommage à nos collègues du groupe Les Républicains qui ont très bien défendu leurs amendements. Comme de nombreux collègues du groupe Rassemblement national, je suis l'élu d'une circonscription rurale. Nous assistons à un effondrement – voire à une disparition – de la filière de l'élevage français.

M. Benjamin Lucas. Ce n'est pas le sujet!

M. Jean-Philippe Tanguy. Le comportement de certains élus de la NUPES favorise cet effondrement.

Par le harcèlement et les mensonges que vous colportez, vous découragez les éleveurs et vous allez finir par obtenir l'effet inverse de celui que vous recherchez. Comme l'a dit Mme Bonnavard, l'agriculture familiale française est un modèle pour le monde, à la fois de productivité et de respect de la nature et des animaux. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme Sandrine Rousseau. Dans les élevages industriels, c'est flagrant!

Mme Émilie Bonnavard. Vous n'y connaissez rien! Allez donc dans les territoires!

M. Jean-Philippe Tanguy. Vous êtes en train de le faire disparaître au profit de modèles que nous devrions tous combattre. Dans votre aveuglement, madame Rousseau, vous allez emporter le meilleur de l'agriculture mondiale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et LR.*) Il est quand même ahurissant...

Mme la présidente. Pourriez-vous en venir à la présentation de votre sous-amendement?

M. Jean-Philippe Tanguy. Veuillez m'excuser, madame la présidente. (*Rires sur divers bancs.*)

Il est ahurissant que dans cet hémicycle où l'on fait la loi, certains estiment qu'être condamné par la justice...

M. Benjamin Lucas. C'est vous, ça!

M. Jean-Philippe Tanguy. ...ne mérite pas une sanction. C'est surréaliste! Vous n'avez pas à décider ce qui est bel et bon. (*Exclamations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Ne vous inquiétez pas, nous y reviendrons!

Pour éviter la mauvaise foi dont font preuve les élus de la NUPES depuis quelques jours en nous harcelant, nous et les membres du groupe Les Républicains, sur les réseaux sociaux, et pour les confronter à leurs responsabilités, ce sous-amendement précise bien quelles sont les actions visées: les intrusions violentes ou entraînant des dégradations. (*Mêmes mouvements.*)

Comment un seul député de cet hémicycle pourrait-il cautionner, quelle que soit la cause, une intrusion violente qui dégrade une propriété privée de bons Français qui font leur travail? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – M. Marc Le Fur applaudit également.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. C'est toujours à peu près à cette heure-ci que l'hémicycle s'échauffe. (*Rires sur divers bancs.*) Si nous pouvions être encore copains à la fin de la séance à minuit, ce ne serait pas mal.

Élu d'un département rural, je connais la passion des agriculteurs pour leur métier et pour leurs bêtes. Je les défendrai toujours, et je serai toujours au premier rang pour condamner avec la plus grande fermeté cet agribashing absolument insupportable. (*M. Alexandre Holroyd applaudit.*)

Cela étant, je ne crois pas que ces amendements soient la bonne réponse au phénomène. (« Ah! » sur les bancs du groupe RN. – *Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) C'est un avis personnel puisque la commission des finances a adopté cet amendement.

Tout d'abord, l'arsenal juridique existe déjà...

M. Benjamin Lucas. Il a raison!

M. Jocelyn Dessigny. Encore faudrait-il que le Gouvernement fasse appliquer la loi!

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. ...pour condamner tant les individus que les associations en cas de trouble à l'ordre public. (*Exclamations sur de nombreux bancs des groupes RN et LR.*) Chers collègues, vous avez la possibilité de demander la parole pour vous exprimer. L'arsenal juridique actuel permet de dissoudre une association ou la priver du bénéfice de la réduction d'impôt.

M. Jocelyn Dessigny. Alors, que l'État fasse son travail!

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. En outre, la rédaction de ces amendements identiques est assez floue. Comment qualifier l'intrusion, la violence? (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et LR.*)

M. Xavier Breton. Alors là!

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Vous visez les « associations dont les adhérents sont reconnus coupables d'actes d'intrusion ». Est-ce à dire que si un adhérent est condamné, toute l'association sera pénalisée? Pour qu'elle ne le soit pas, suffira-t-il que l'auteur des actes violents sorte de l'association aussi simplement qu'il y est rentré?

M. Jocelyn Dessigny. Le président est responsable pour tous les membres!

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. On ne peut pas considérer qu'une association ne serait pénalisée que si tous ses adhérents étaient condamnés.

M. Xavier Breton. Complice!

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Pour moi, il s'agit d'un amendement symbolique qui ne peut, en aucune manière, se substituer aux décisions de justice. Avis défavorable. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. C'est un amendement de la commission des finances, mais, une fois n'est pas coutume, je suis en phase avec l'argumentaire du rapporteur général. Si l'amendement a été adopté en commission, c'est qu'il a été approuvé par certains collègues de la majorité.

Mme Véronique Louwagie. Ce dont nous les remercions!

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Madame Louwagie, écoutez-moi. J'aimerais convaincre ces collègues de la majorité, mais aussi – pourquoi pas? – ceux du groupe Les Républicains, qui ont proposé cet amendement, qu'ils sont en train d'ouvrir la boîte de Pandore. Peut-être parce qu'elle est née d'une révolution, notre démocratie inclut le droit de manifester et de faire grève, mais aussi une certaine forme de désobéissance civile. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES. – Protestations sur les bancs des groupes RE, RN, LR, Dem et HOR.*)

Pouvez-vous redevenir pacifiques, écouter une parole sans faire ce que vous reprochez à ceux que vous voulez condamner à travers cet amendement? (*Exclamations sur les bancs des groupes RE, RN, LR, Dem et HOR.*) La violence dont vous faites preuve est paradoxale. Pouvez-vous entendre un argument? Oui, je maintiens qu'une certaine forme de désobéissance civile est un bien.

Mme Émilie Bonnavard. Désobéissez, mais sans argent public!

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Quand vous allez y réfléchir, vous vous rendrez compte qu'elle peut concerner beaucoup d'associations et de syndicats, y compris ceux dont vous vous sentez proches. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

M. Laurent Croizier. Le terrorisme, c'est de la désobéissance civile?

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Il est bon qu'une certaine forme de désobéissance civile soit reconnue dans notre démocratie comme légitime. (*Vives protestations sur les bancs des groupes RN et LR, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Jocelyn Dessigny. Arrêtez la provocation!

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Je vais continuer malgré les cris, l'agressivité et l'intolérance dont le niveau m'inquiète vraiment. (*Mêmes mouvements.*)

Mme la présidente. Écoutez-moi, s'il vous plaît. C'est un débat important, vif. Je vais donner la parole à plusieurs orateurs de chaque groupe, mais on écoute d'abord le président de la commission des finances, puis le ministre délégué.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Cela m'inquiète d'entendre qualifier de provocation le fait de dire que certaines formes de désobéissance civile et pacifique font partie de notre démocratie. Certaines personnes parlent fort mais cela ne signifie pas tous les gens qui se taisent ici sont d'accord avec elles. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*) Je vais parler aux gens qui m'écoutent. Très franchement, ceux qui font étalage de leur puissance vocale ne m'impressionnent pas.

M. Jocelyn Dessigny. Vous ne nous impressionnez pas non plus!

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Je sais que certains m'écoutent, y compris dans la majorité. Bien évidemment, la désobéissance civile a des limites. Quand elles sont atteintes, la justice tranche à l'issue d'une enquête qui doit répondre à des questions comme celles-ci : qui sont les adhérents? Peuvent-ils se revendiquer de l'association? Quelle est la gravité des faits par rapport à la cause défendue? La justice passe et peut sanctionner.

Qu'en est-il des associations dont nous parlons ici? D'aucuns estiment que ce ne sont pas des lanceurs d'alerte. Si l'on se penche sur leurs actions, on doit reconnaître qu'elles ont révélé des informations sur des maltraitements que plus personne ici ne pourrait supporter. Prenons l'exemple de l'écrasage de poussins vivants (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES*): ce sont souvent ces associations qui ont révélé ces pratiques que de nombreux collègues trouvent insupportables. Elles ont mené des actions pour informer sur une maltraitance animale que l'on ne tolère plus.

M. Xavier Breton. Allez voir les abattoirs qui font bien leur travail! Certains sont exemplaires!

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Pourquoi cet amendement risque-t-il d'ouvrir la boîte de Pandore? Je m'adresse notamment à Marc Le Fur. Vous êtes peut-être une majorité à penser que l'insupportable, ce sont les actes de désobéissance civile, qui touchent voire franchissent les limites de la légalité – et dans ce dernier cas, la justice doit passer.

Méfiez-vous, car vous ouvrez une boîte de Pandore : si vous décidez aujourd'hui de condamner ces associations pour de telles actions en tarissant leurs revenus, une majorité différente pourra considérer demain que ce ne sont pas ces associations qui doivent être condamnées, mais, par exemple, des syndicats agricoles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*) Je songe en particulier à ce syndicat dont des adhérents ont saccagé la sous-préfecture de Morlaix il y a quelques années, tandis que d'autres ont récemment vandalisé la façade du local de France Nature Environnement. Ce que je veux vous faire comprendre, c'est que je ne crois pas qu'il faille priver de cotisations les syndicats agricoles, dont certains ici se sentent peut-être proches, au motif que certains de leurs adhérents se sont livrés à des débordements, y compris en menant des actions violentes – ce qui est arrivé, personne ne peut le nier.

Dans d'autres circonstances, ce seront des occupations d'usine que certains considéreront comme illégales et voudront sanctionner financièrement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*) Aussi méfiez-vous! Dès lors que vous adoptez cet amendement, je vous garantis que, demain, une autre majorité pourra prendre des décisions qui vous révolteront parce que vous estimerez que les syndicats ou les associations concernés sont légitimes, même s'ils dépassent parfois certaines limites et que leurs agissements relèvent alors de la justice.

Mme Alma Dufour. Bravo!

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Vous ouvrez une boîte de Pandore en proposant une telle mesure. J'aimerais que raison revienne, même si je sais que certains comportements vous révoltent et que Marc Le Fur est sincère dans son indignation. Chacun a une vision subjective. Toute association, tout syndicat français a pu, à un moment donné, dépasser les limites de l'acceptable, y compris le syndicat agricole en question, qui l'a même fait à plusieurs reprises. Mais dans ce type de situations, c'est la justice qui doit passer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. D'abord, je tiens à préciser que je n'ai pas été élu dans une circonscription rurale ou agricole. Je l'assume. Dans le cadre de mes fonctions ministérielles précédentes – en tant que porte-parole du Gouvernement ou secrétaire d'État chargé de la jeunesse –, il m'est arrivé à de nombreuses reprises de me déplacer auprès d'agriculteurs et d'éleveurs. Je n'ai jamais rencontré de femmes et d'hommes qui aiment autant les bêtes – leurs bêtes – que les agricultrices, les agriculteurs et les éleveurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR, ainsi que sur plusieurs bancs des groupes RN et LR.*)

C'est un fait. C'est pourquoi j'ai toujours été très choqué par les discours tendant à les faire passer pour des assassins. Je pense d'ailleurs qu'on peut être révolté par ces discours tout en étant très attaché au bien-être animal : les deux ne sont pas incompatibles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Plusieurs de mes collègues et moi-même avons défendu, au début de la législature précédente, dans le cadre de l'examen de la loi Egalim – loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous – des amendements visant à mettre fin au broyage des poussins mâles et à la castration des porcelets à vif, ou à expérimenter la surveillance vidéo dans les abattoirs. On peut d'ailleurs se réjouir que l'action de la majorité présidentielle ait permis de progresser en matière de protection du bien-être animal. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Guillaume Kasbarian. C'est vrai!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Des associations militent en faveur du bien-être animal. Certaines sont parfois parvenues à installer une caméra dans un abattoir. La circulation des images ainsi captées a probablement contribué à éveiller les consciences sur ces questions et sur la nécessité de mieux équiper les abattoirs. Il faut le dire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

M. Xavier Breton. Mais non, ces images sont partiales!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. En revanche, le fait de dégrader, d'attaquer ou d'agresser des agriculteurs, des éleveurs ou des entreprises est profondément inacceptable. Il faut le dire également et condamner ces comportements avec constance.

M. Xavier Breton. Vous cautionnez !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Il se trouve que le droit français prévoit qu'une association condamnée par la justice peut se voir retirer le droit à bénéficier de déductions fiscales.

M. Marc Le Fur. Donnez des exemples, alors !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Ce retrait est même automatique pour certains délits. Il l'est de longue date dans les cas d'escroquerie et d'abus de confiance, qui étaient les plus fréquemment constatés au sein des associations. La loi confortant le respect des principes de la République, que beaucoup d'entre vous ont votée en juin 2021, a étendu la liste des délits concernés aux actes de malveillance contre les biens et les personnes.

M. Marc Le Fur. Il ne s'est rien passé depuis !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. La loi a été promulguée il y a seulement un an, monsieur le député, mais nul doute que des condamnations seront prononcées. Le retrait du bénéfice de la réduction d'impôt s'appliquera ensuite de manière automatique.

De deux choses l'une : soit les amendements visent à faire respecter une procédure déjà inscrite dans le droit – le bénéfice de la déduction fiscale est automatiquement retiré à une association condamnée par un juge pour avoir commis des actes de malveillance envers des biens ou des personnes –, soit, comme semble le suggérer la rédaction proposée, ils ont pour objectif de confier aux services fiscaux la tâche de faire eux-mêmes la police pour déterminer quelles associations ont droit à la réduction d'impôt, ce qui n'est pas possible. La sous-directrice de la direction de la législation fiscale est d'ailleurs présente dans l'hémicycle. Elle est très compétente dans de nombreux domaines et nous avons beaucoup de chance de travailler avec elle, mais elle n'a pas vocation à décider si telle association doit perdre le bénéfice d'une déduction fiscale au motif que certains de ses adhérents auraient commis des actes répréhensibles.

M. Pierre Cazeneuve. Excellent !

M. Jocelyn Dessigny. C'est vrai, c'est le travail du Gouvernement !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Le juge doit rester au centre de la décision ; surtout, le retrait est automatique depuis un an : dès lors qu'une association est condamnée pour des actes de malveillance envers des biens ou des personnes, elle perd le droit de bénéficier de la réduction d'impôt.

M. Xavier Breton. Ce n'est pas l'association qui est condamnée, ce sont les adhérents qui s'en réclament !

M. Bruno Millienne. L'association n'est jamais condamnée !

M. Xavier Breton. Vous êtes complice !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Je suggère que nous nous en tenions au droit applicable et que nous laissions ces décisions à la justice. Ces amendements ne me semblent donc pas devoir être adoptés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Mathieu Lefèvre.

M. Mathieu Lefèvre. Je demande une suspension de séance, madame la présidente.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures trente-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinquante.*)

Mme la présidente. La séance est reprise. Je donnerai dans un instant la parole aux orateurs des différents groupes.

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Chenu, pour un rappel au règlement.

M. Sébastien Chenu. Il se fonde sur l'article 80-1. Il vise les propos du président de la commission des finances, qui a appelé tout à l'heure à la « désobéissance civile ».

Plusieurs députées du groupe Écolo NUPES. Il n'a pas appelé à la désobéissance civile !

M. Sébastien Chenu. En tout cas, il l'a justifiée. Quand on est député, on ne peut inciter à aller à l'encontre des lois qui sont votées dans cette maison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Laurent Jacobelli. C'est une évidence !

M. Sébastien Chenu. C'est écrit à l'article 80-1. Il était utile de le rappeler. On ne peut pas tout dire dans cette enceinte. À quoi cela sert-il de construire la loi si un président de commission nous dit ensuite que l'on peut faire n'importe quoi ? (*Mêmes mouvements.*)

Après l'article 3 (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Aymeric Caron.

M. Aymeric Caron. La proposition sur laquelle on nous demande de nous prononcer est tellement contraire aux principes essentiels de la démocratie...

M. Bruno Millienne. Pardon ?

M. Aymeric Caron. ...de la liberté d'informer et de la liberté associative qu'on a du mal à croire qu'elle est vraiment discutée en ce moment même dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale française. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LFI-NUPES.*)

On nous propose tout simplement de réduire au silence les lanceurs d'alerte qui agissent pour le bien-être animal. (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes RE, RN, LR et Dem.*)

Mme Marie-Christine Dalloz. Mensonge !

M. Bruno Millienne. C'est faux !

M. Aymeric Caron. Ils ont pourtant prouvé, ces dernières années, qu'ils étaient essentiels. D'ailleurs, les Français les apprécient beaucoup.

Un problème majeur concerne le réalisme de la proposition. Vous imaginez bien que, grâce à cet amendement, si l'on veut faire couler une association, il suffira désormais de prendre sa carte d'adhérent et de pénétrer dans un abattoir. Et hop, l'affaire sera réglée. (*Exclamations sur quelques bancs des groupes LR et RN.*)

Mme Aude Luquet. C'est bien l'esprit de M. Caron !

M. Aymeric Caron. Vous voyez bien que ça n'a aucun sens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Venons-en au fond. Bien sûr, les agressions doivent être sanctionnées. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe RN.) C'est d'ailleurs déjà le cas puisque c'est prévu par la loi. Par ailleurs, l'association L214 – puisque c'est principalement elle qui est visée par cet amendement – n'a jamais agressé personne. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RN, LR et Dem.*)

Mme Perrine Goulet. Il ne faut peut-être pas exagérer non plus !

M. Aymeric Caron. En revanche, ses soutiens infiltrent souvent des élevages et des abattoirs. Mais dans quel but le font-ils ?

M. Pierre Meurin. Pour violer la propriété privée !

M. Aymeric Caron. Non, cher collègue. Leur objectif est de servir l'intérêt général en révélant précisément ce qui est illégal. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Quand L214 diffuse des images de mauvais traitements infligés aux animaux – images qu'il est impossible d'obtenir si l'on demande sagement une autorisation officielle –, les élevages ou les abattoirs fautifs sont ensuite condamnés par la justice. (*Mêmes mouvements.*) En 2015, par exemple, grâce à la vidéo de L214 qui montrait des chevaux et des bovins saignés en pleine conscience, une enquête a été ouverte à l'abattoir d'Alès et les services de police judiciaire y ont relevé 175 infractions. Rien que ces derniers mois, un élevage de porc dans l'Allier et des élevages de veaux dans le Finistère ont été condamnés...

Mme la présidente. Merci de conclure, cher collègue.

M. Aymeric Caron. ...à la suite de la diffusion d'images par L214.

Il s'agit donc bien de lanceurs d'alerte qui révèlent la vérité. La démocratie a-t-elle peur de la vérité ? Cherche-t-elle à bâillonner ceux qui veulent informer ? Bien sûr que non. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RN et LR.*) Nous voterons donc évidemment contre l'amendement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Eva Sas.

Mme Eva Sas. J'appelle cette assemblée à la raison car cet amendement porte sur un enjeu important. Cela a été dit, il vise à exclure du bénéfice de la réduction d'impôt les dons aux associations dont un adhérent – un seul – serait condamné pour intrusion dans un établissement industriel ou agricole.

L'objectif assumé de cet amendement est de priver de ressources de nombreuses associations qui œuvrent pour la condition animale, celles qui ont levé le voile sur les conditions intolérables d'élevage et d'abattage des animaux, lesquelles ont choqué nombre de nos concitoyens.

Je suis sûre que, comme nous, vous ne pouvez qu'être sensibles à la question de la souffrance animale et que vous savez le rôle essentiel, indispensable, voire salutaire, joué par ces associations, par ces lanceurs d'alerte, pour la condition animale et contre les pratiques cruelles et les mutilations dans les élevages intensifs.

Je vous demande de ne pas les bâillonner, au nom de la cause animale mais aussi de la démocratie. Vous ne pouvez pas laisser passer cet amendement. Je vous demande de voter contre lui. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pascal Lavergne.

M. Pascal Lavergne. Pardon de prendre la parole avec une voix un peu différente de celle que j'ai d'habitude. Moi qui ai d'ordinaire un organe vocal puissant, je souffre – pour cette première intervention dans l'hémicycle depuis le début de la législature – d'une extinction de voix. (*Sourires et applaudissements sur divers bancs.*)

En tant qu'agriculteur, je ne peux rester insensible à l'amendement de Marc Le Fur – d'ailleurs, je lui en ai parlé. Je remercie aussi le ministre délégué pour ses propos qui m'ont touché, en particulier pour le message qu'il a adressé aux agriculteurs. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe RE et sur quelques bancs du groupe Dem.*) On peut en effet l'applaudir.

Il est hors de question de bâillonner les lanceurs d'alerte. Cependant, nous voulons réaffirmer le droit et rappeler qu'il est intolérable que des individus puissent s'introduire dans des élevages que les agriculteurs ont construits de leurs propres mains, à la sueur de leur front, avec force difficultés, comme l'a expliqué Marc Le Fur. Ce sont des méthodes inacceptables.

On ne peut jeter le discrédit sur l'ensemble des agriculteurs. Toutefois, nous savons également combien ces lanceurs d'alerte ont pu faire évoluer le droit. Cela a été rappelé tout à l'heure par le ministre délégué. Les arrêtés interdisant la castration à vif des porcelets et le broyage des poussins auraient-ils vu le jour sans ces lanceurs d'alerte ?

Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres. Néanmoins, nous nous interrogeons fortement sur les pratiques de certaines associations. Si celles-ci doivent être condamnées, elles pourront sans doute l'être d'une manière ou d'une autre – M. le ministre délégué nous le dira –, mais pas au moyen de cet amendement, qui nous semble inopérant. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Sur un sujet aussi sensible, notre groupe laisse à ses membres la liberté de vote. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marine Le Pen.

Mme Marine Le Pen. Si nous avons déposé un sous-amendement, c'est justement parce qu'il est nécessaire de protéger les lanceurs d'alerte. C'est vrai, leur apport en matière de protection animale est réel puisqu'ils ont révélé des comportements, des agissements inadmissibles dans une société civilisée.

Le fait de parler uniquement d'« intrusion » dans l'amendement crée une difficulté selon nous car alors la mesure semble viser les lanceurs d'alerte. Le sous-amendement fait référence à une intrusion violente et à des dégradations. Nous ne sommes donc plus dans le cas du lanceur d'alerte.

Ceux qui ouvrent les vannes des wagons d'un train transportant du blé qui s'est ainsi répandu sur les rails, occasionnant la perte de millions d'euros, ne sont pas des lanceurs d'alerte! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Ceux qui détruisent les tuyaux d'irrigation utilisés par les agriculteurs ne sont pas des lanceurs d'alerte! (*Mêmes mouvements.*)

Ces gens utilisent des méthodes de violence et d'intimidation à l'égard d'agriculteurs. Cela ne peut être admis!

Que l'on ne nous objecte pas qu'il serait difficile d'établir la responsabilité de l'association, car il est aisé de vérifier si celle-ci a financé ou organisé le déplacement de ses militants, ou si elle en a fait la publicité – donc si elle est à la manœuvre. Si vous êtes de bonne foi, vous savez très bien que les militants n'agissent jamais seuls. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Mme Emmanuelle Ménard applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Je suis moi aussi l'élu d'une zone rurale et j'ai connu des commandos qui pénétraient illégalement dans des élevages intensifs strictement respectueux de la loi pour y commettre dans certains cas des dégradations et pour menacer les exploitants. Je ne suis pas suspect de complicité avec ces personnes, mais c'est à la justice de les sanctionner et de le faire, si possible, rapidement. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et LFI-NUPES.*)

M. Pierre Cazeneuve. Excellent!

M. Charles de Courson. Je sais que cela peut être difficile – M. Le Fur y a fait allusion – quand ces personnes se couvrent avec des cagoules ou quand, comme cela a été le cas chez moi, ils viennent de Belgique pour repartir rapidement, avant l'arrivée de la gendarmerie.

Mme Marie-Christine Dalloz. Et dès lors, il n'y a pas de condamnation!

M. Charles de Courson. Les associations qui ont appelé à commettre des actions illégales ou qui ont été complices de telles actions doivent également être condamnées par la justice. (« *C'est normal!* » sur les bancs du groupe LFI-NUPES.) C'est après cette condamnation que la déductibilité des dons doit être supprimée. En cas de nouvelle condamnation, l'association devra être dissoute par décret en Conseil des ministres. Tel est l'état du droit.

J'aime bien Marc Le Fur que je connais depuis trente ans. (*Sourires.*) Nous avons à peu près le même âge. Il a été élu lui aussi pour la première fois en 1993, après quoi il a connu une petite interruption. Je tiens à lui dire que son amendement confond la responsabilité des personnes commettant des actes illégaux et celle de l'association. Si l'amendement prévoyait la suppression de la déductibilité pour les associations complices de ces actes ou qui y ont appelé, je le voterais, mais proposer une telle mesure pour des associations dont les membres ont commis des infractions et ont été condamnés, c'est confondre les choses. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – M. Manuel Bompard applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Arthur Delaporte.

M. Arthur Delaporte. Je ne reprendrai pas les propos de M. de Courson. J'ai dîné avec une amie éleveuse, Marie-Jo, qui se trouvait en tribune jusqu'à la suspension de séance, et je peux vous dire qu'elle aime ses bêtes. Nous saluons tous les éleveurs qui aiment leurs bêtes et qui font leur travail.

Nous chérissons également le droit : nous sommes ici pour faire le droit dans le respect de ses principes fondamentaux. Je salue les propos tenus sur les bancs du Gouvernement, qui témoignent de responsabilité, d'éthique et du respect de ces principes. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et GDR.*)

La justice est là pour condamner et punir ceux qui commettent des intrusions, des actes de malveillance et de dégradation contre les élevages. Elle aussi là pour garantir à chacun le droit de s'exprimer librement et pour protéger les citoyens, quel que soit le régime politique. La logique des amendements condamnant une association pour des actes de ses militants sans qu'elle soit elle-même mise en cause pourrait être appliquée aux partis politiques.

M. Jocelyn Dessigny. Ce ne sont pas des militants, ce sont des délinquants anarcho-écologistes!

M. Arthur Delaporte. Il suffirait alors qu'un militant d'un parti soit condamné pour que le parti n'ait plus le droit d'exister. Est-ce cela que vous voulez comme principe fondamental de notre droit? La réponse est bien sûr négative!

Nous chérissons le droit, nous chérissons la liberté d'expression et nous chérissons les éleveuses et les éleveurs qui ont l'intention de protéger les bêtes et de respecter leur bien-être. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas applaudit également.*)

Je vous en conjure, ne votez pas ces amendements, car ils risquent de menacer l'ensemble de notre droit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes RE et LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Véronique Louwagie.

Mme Véronique Louwagie. Monsieur le rapporteur général, vous avez dit que des associations pouvaient être dissoutes, mais combien d'associations l'ont été?

M. Jocelyn Dessigny. Aucune!

Mme Véronique Louwagie. Monsieur le président de la commission, vous m'avez profondément choquée et heurtée lorsque vous avez parlé de désobéissance civile. Les débats sur les sujets sociétaux sont très intéressants, car chacun, en s'exprimant, se découvre.

Comment peut-on accepter une forme de désobéissance civile quand certaines personnes incendient trois poulaillers, les détruisant de manière intentionnelle, alors qu'une maison d'habitation se trouve à quelques mètres? Ces actes relèvent non de la désobéissance civile, mais de l'irresponsabilité. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Il ne s'agit pas d'image, il s'agit d'actes de violence!

L'objection de conscience que vous avez exprimée ce soir, monsieur le président, révèle votre vision de notre société et celle de la France insoumise. Cette vision, nous autres, députés du groupe Les Républicains, la combattons.

Monsieur le ministre délégué, vous avez cherché l'apaisement en indiquant qu'il était possible de supprimer le bénéfice des déductions fiscales aux associations qui ne respectent pas le droit. Permettez-moi d'être dubitative. Je pense que notre amendement apportait une réponse plus forte. Je suis d'accord avec vous, la justice pénale doit condamner, mais ne peut-on pas utiliser également la justice fiscale ?

J'en appelle aux députés de la majorité qui ont voté l'amendement en commission : pouvons-nous accepter que les deniers publics financent des associations qui commettent des infractions ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nous sommes dans un monde de violence. L'État peut-il cautionner des dégradations ? Peut-il être complice de ces associations en les finançant ? Mes chers collègues, acceptez-vous que l'État soit complice d'actes de violence ? (*Exclamations sur les bancs du groupe Écolo-NUPES. – M. Jocelyn Dessigny applaudit.*) J'ai beaucoup de confiance en l'État, il doit nous protéger, il doit contrôler, il doit sanctionner. La justice fiscale est un moyen pour le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Nicolas Sansu.

M. Nicolas Sansu. J'étais à la place d'André Chassaing. Tout un programme quand on parle d'agriculture et d'agriculteurs !

M. Jocelyn Dessigny. Dommage qu'il ne soit pas là !

M. Nicolas Sansu. Vous connaissez notre respect et notre attention pour les éleveurs. Historiquement, le Parti communiste français a toujours été du côté des éleveurs et des agriculteurs. Ce respect va de pair avec le respect du bien-être animal tout au long de la filière et je ne mets jamais en cause les agriculteurs dans ce domaine.

Mme Véronique Louwagie. Ce n'est pas le sujet !

M. Nicolas Sansu. Comme l'a dit Marc Le Fur nous savons que certains lobbies ne se contentent pas d'inciter à manger moins de viande ou à en manger mieux : ils visent la lente extinction de sa consommation.

Je comprends, à la lumière de nos débats et particulièrement des explications apportées par M. le ministre délégué – je le remercie d'ailleurs pour sa brillante intervention – que nous sommes déjà outillés pour que les personnes qui se rendraient coupables de dégradations et de violences soient condamnées. Comme l'a dit mon collègue Delaporte, c'est à la justice de décider. L'amendement ne doit pas se substituer à son action. La justice peut, si elle le souhaite, condamner les personnes responsables d'agressions, de violences, d'intrusions. Elle peut aussi travailler au niveau des associations.

Je ne dirais pas de grâce, car ce terme ne me conviendrait pas, mais franchement, cet amendement ne va pas dans le bon sens et je vous invite à le retirer. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes GDR-NUPES, LFI-NUPES et Écolo-NUPES. – M. Pierre Cazeneuve applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Millienne.

M. Bruno Millienne. J'aime ces débats, car ils sont éclairants : on part avec des idées préconçues et l'on peut parfois changer d'avis. Toutefois, monsieur Coquerel, jamais je n'accepterai qu'on appelle à la désobéissance civile.

M. Davy Rimane. Ce n'est pas ce qu'il a fait !

M. Bruno Millienne. Force doit rester à la loi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs du groupe RE.*) Oui aux lanceurs d'alerte, je suis d'accord avec vous, nous avons progressé sur le bien-être animal grâce à eux, mais non aux menaces et aux intimidations ! Vous mentionnez des cas précis, je peux aussi en citer. Je connais une agricultrice qui a réussi à monter un abattoir mobile. Elle a reçu des menaces de mort. C'est inacceptable de la part d'associations.

Nous nous trouvons dans une espèce de corner. J'espère, monsieur le ministre délégué, que vous reprendrez la parole pour nous le confirmer.

Il faut condamner les actes de violence. Je le dis d'autant plus tranquillement que j'ai porté plainte contre des agriculteurs qui avaient endommagé ma permanence – même si, depuis, nous sommes d'ailleurs devenus les meilleurs amis du monde. Toutefois, chers collègues du groupe Les Républicains, j'ai peur que votre amendement ne soit pas opérant. C'est mon gros souci, mais nous laisserons la liberté de vote aux membres du groupe Démocrate.

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Bayou, pour un rappel au règlement.

M. Julien Bayou. À moins que le président Coquerel ne veuille répondre, je souhaite faire un rappel au règlement fondé sur la mise en cause personnelle prévue par l'article 70.

Le président Coquerel a rappelé que la liberté d'association est un des principes fondamentaux des lois de la République.

M. Bruno Millienne. Il a parlé de désobéissance civile, ce n'est pas la même chose !

M. Julien Bayou. Le petit amendement qui nous occupe porte sur un sujet majeur...

M. Pierre-Henri Dumont. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Julien Bayou. ...et je souhaite que nous prenions la mesure des débats menés par nos aînés pour aboutir à la loi de 1901. Depuis, nous avons connu plusieurs républiques, deux guerres mondiales et de multiples majorités.

M. Marc Le Fur. Et le règlement ?

M. Julien Bayou. La liberté d'association et le débat que nous avons ce soir ne méritent pas la mise en cause personnelle que subit le président Coquerel. (*Exclamations sur les bancs des groupes RN et LR.*)

L'enjeu est la liberté d'association. Nous sommes ici par la volonté du peuple et par la grâce de la liberté d'association que défendent nos partis politiques.

Ne confondons pas ce petit amendement avec le principe fondamental des lois de la République qu'est la liberté d'association pour laquelle a plaidé le président Coquerel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES. – Mme. Sophia Chikirou applaudit également.*)

M. Bruno Millienne. C'est la délinquance et la destruction de biens qui sont en cause !

**Après l'article 3
(suite)**

Mme la présidente. La parole est à M. Jérémie Patrier-Leitus.

M. Jérémie Patrier-Leitus. Nous sommes d'accord, à part quelques-uns dans cet hémicycle, pour ne pas tolérer l'agribashing, les agressions et les violences à l'encontre de nos agriculteurs. Ceux-ci se trouvent dans une détresse matérielle et psychologique importante et l'agribashing peut être la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Il peut les pousser à bout. C'est pourquoi il est intolérable. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Rémy Rebeyrotte applaudit.*) C'est la réalité de nos agriculteurs aujourd'hui !

Comme l'a dit mon collègue Charles de Courson, le problème de cet amendement est qu'il crée une confusion entre la responsabilité des associations et celle des adhérents. Je propose un compromis : retirons le bénéfice de la déductibilité fiscale aux associations qui n'excluent pas leurs membres reconnus coupables de violences ou d'agressions à l'encontre d'agriculteurs. On éviterait ainsi de confondre la responsabilité des associations et celle de leurs adhérents : si l'association n'exclut pas ses adhérents reconnus coupables par la justice, on peut considérer qu'elle cautionne leurs actes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. Chaque groupe a pu s'exprimer par la voix d'un orateur.

La parole est à M. le président de la commission.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Je ne suis pas étonné que la polémique dont je suis au centre soit alimentée par l'extrême droite. Quant à vous, madame Louwagie, avec tout le respect que je vous dois, je crois que vous n'avez pas bien écouté ce que j'ai dit. J'y vois une volonté de développer quelque chose qui n'est pas très sain.

Ce que j'ai dit et je m'y tiens, c'est que, dans notre démocratie – et cela l'honore –, une certaine forme de résistance civique est acceptée. Par exemple, en 1955-1956, alors que les États-Unis vivaient sous des lois ségrégationnistes... (*Exclamations sur les bancs RN.*) Eh oui, évidemment ! Laissez-moi terminer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Un député du groupe RN. Honteux !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Nous serons tous d'accord pour dire que ceux qui ont usé de la résistance civique pacifique contre ces lois étaient dans le vrai.

M. Laurent Jacobelli et M. Jocelyn Dessigny. C'était de la résistance pacifique, justement !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Je continue. Il y a quelques décennies, des militants ont illégalement occupé un terrain à Plogoff, en Bretagne, où le Gouvernement projetait de construire une centrale nucléaire. Par la suite, celui-ci a reconnu son erreur.

M. Jocelyn Dessigny. Il s'agissait de résistance pacifique !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Mais bien sûr, j'ai parlé de résistance pacifique, vous m'avez bien écouté.

M. Jocelyn Dessigny. Quelle mauvaise foi !

M. Cyrille Isaac-Sibille. Pacifique et non-violente !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Dernier exemple : quand les gilets jaunes ont occupé les ronds-points, aucune force – à part peut-être la majorité – ne contestait leur légitimité face à une loi qui prévoyait l'augmentation de la taxation du gazole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES ainsi que sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

M. Jocelyn Dessigny. Vous ne savez pas de quoi vous parlez, vous n'étiez pas sur les ronds-points !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Cette occupation était absolument illégale, mais ni le Rassemblement national, ni la gauche, ni même certains membres de la majorité ne l'ont considérée comme illégitime. C'est tout l'honneur de notre démocratie.

M. Jocelyn Dessigny. Honteux ! Ce sont les casseurs de chez vous, les black blocs, qui ont brisé les gilets jaunes !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Pour répéter exactement ce que j'ai dit tout à l'heure, selon moi, il revient à la justice de déterminer la limite.

M. Jocelyn Dessigny. Vous ne savez pas de quoi vous parlez, vous avez tué les gilets jaunes !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. C'est vous qui montrez votre intolérance. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît, chers collègues, laissez parler l'orateur ! Monsieur le président de la commission, je vous laisse terminer.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Il revient à la justice de déterminer à quel moment certains actes cessent d'être admissibles par notre société – c'est exactement ce que j'ai dit et je le maintiens.

Oui, par principe, une certaine forme de désobéissance civique pacifique est nécessaire, et peut se révéler légitime *a posteriori*. Je n'ai donc pas appelé à la désobéissance civile. (*Mme Laure Lavalette proteste.*) Simplement, l'histoire de notre république montre qu'à certains moments, ceux qui disaient non à certaines lois ont eu raison. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Ce sujet suscite du débat, de l'émotion ; nous lui avons donc légitimement consacré du temps. Nous faisons tous l'objet d'interpellations sur les réseaux sociaux, ou par nos proches, ce qui montre l'ampleur du malaise qui touche notre société.

Mme Émilie Bonnivard. Oh, les violons !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Soyons clairs : ce malaise est le fait non des éleveurs ou des bouchers-charcutiers de notre pays (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – Mme Poussier-Winsback applaudit également*), mais d'individus et d'associations aux actes insupportables, inqualifiables.

M. Xavier Breton. Vous êtes leur complice !

M. Gabriel Attal, ministre délégué. En vous écoutant, je me réjouis de constater que la légitimité et les actions des lanceurs d'alerte issus d'associations sont reconnues. Certains progrès n'auraient pas pu être réalisés s'ils n'avaient pas rendu publiques certaines images.

Mme Marie-Christine Dalloz. Nous n'avons rien contre les lanceurs d'alerte!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Je me réjouis également d'entendre les députés de tous les bancs – y compris les opposants à cet amendement – saluer les éleveurs et reconnaître que ceux-ci aiment leurs bêtes. Mais j'aurais aimé entendre, notamment sur les bancs de gauche, une condamnation tout aussi claire des actes insupportables des associations qui ont saccagé, cassé et agressé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem, HOR, ainsi que sur quelques bancs des groupes RN et LR.*)

M. Xavier Breton. Il ne suffit pas d'applaudir, il faut des actes!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Si nous ne sommes pas capables de défendre unanimement un tel message sur nos bancs...

M. Xavier Breton. Il faut du courage politique, ce que vous n'avez pas!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. ...nous alimenterons un malaise qui n'a pas lieu d'être dans notre société.

M. Xavier Breton. Aucun courage!

Mme la présidente. S'il vous plaît, merci d'écouter M. le ministre délégué!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Ma responsabilité est de vous présenter le droit en vigueur, modifié il y a à peine un an. Une association abondamment citée ce soir est poursuivie par la justice pour des actes de malveillance; une décision de la Cour de cassation est attendue.

Mme Laure Lavalette. Cette association n'a pas été dissoute, évidemment!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Eh bien, grâce à l'évolution du droit, si sa condamnation est confirmée, dans les quinze jours suivant le jugement, les dons à cette association cesseront de donner droit à une déduction fiscale (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE*), et l'association devra attendre trois ans avant de pouvoir demander à bénéficier de nouveau d'un tel avantage fiscal. Vous voyez bien que le droit a évolué!

M. Xavier Breton. Ces militants sont plus malins que vous! Vous êtes leurs complices!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Je vous ai entendus, sur tous les bancs, professer votre respect de la loi et des juges. Eh bien, l'évolution du droit survenue il y a à peine un an doit vous satisfaire! Monsieur Le Fur, vous indiquez que cette réforme n'a donné lieu à aucune décision de justice. C'est simplement parce qu'elle n'a eu lieu qu'il y a un an; une décision est pendante et la loi s'appliquera en cas de condamnation.

Certains s'interrogent sur la différence de responsabilité entre les adhérents des associations et les associations elles-mêmes, mais le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 13 août 2021 sur la loi confortant le respect des principes de la République, a précisé clairement que l'association est tenue

pour responsable si elle n'a pas tout mis en œuvre pour exclure ceux de ses membres qui se sont rendus coupables d'actes de malveillance.

M. Xavier Breton. En l'occurrence, il y a de la marge!

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Si des individus commettent des actes de dégradation, de malveillance contre des agriculteurs et que l'association n'ait pas tout fait pour les exclure et pour prendre ses distances avec eux, elle sera elle-même condamnée et les dons qu'elle reçoit cesseront de donner lieu à une déduction fiscale. C'est la loi! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

En outre, je le répète, si nous partageons un même point de vue, la lettre de l'amendement transformerait les agents de la législation fiscale en juges. Madame Louwagie, vous mentionnez une justice fiscale à côté de la justice pénale. Mais il n'y a qu'un juge – le juge pénal – et celui-ci peut déjà condamner les associations!

Je ne veux pas transformer les agents de mon ministère en procureurs, en juges ou en policiers, en les chargeant de déterminer quelle association a droit de bénéficier de déduction fiscale. Nous trouverons tous des cas qui nous scandaliseront, contre lesquels nous nous insurgerons.

J'émet donc un avis défavorable au nom du Gouvernement. De toute manière, si l'amendement est adopté, les sénateurs le préciseront – ceux-ci ont auditionné mes services, qui, en leur présentant le droit en vigueur, les ont plutôt convaincus que l'amendement est satisfait par le droit actuel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE. – M. Jean-Paul Mattei applaudit également.*)

Mme la présidente. L'Assemblée est désormais suffisamment éclairée pour voter.

(*Le sous-amendement n° 3552 rectifié n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n°s 3132, 180, 274, 1082, 2699 et 2956.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	262
Nombre de suffrages exprimés	236
Majorité absolue	119
Pour l'adoption	97
contre	139

(*Les amendements identiques n°s 3132, 180, 274, 1082, 2699 et 2956 ne sont pas adoptés.*)(*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES ainsi que sur plusieurs bancs des groupes RE et Écolo-NUPES.*)

Mme la présidente. Sur les amendements n°s 2736 et 2733, je suis saisie par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour soutenir l'amendement n° 2736.

M. Jean-Philippe Tanguy. Cet amendement me permet de dédire M. le ministre délégué. Au cours des vingt dernières années, les gouvernements successifs – y compris ceux de droite – ont laissé certaines associations, après avoir décrété qu’elles incarnaient le bon, le vrai et le bien, enfreindre la loi dans l’indifférence générale des pouvoirs publics. Des militants ont ainsi pénétré dans certains des sites de France qui auraient dû être les plus sécurisés : les centrales nucléaires.

Oui, depuis des années, des associations comme Greenpeace pénètrent des sites nucléaires, avec parfois la coopération des autorités – parce qu’il ne faut pas faire de vagues – et se permettent d’y déployer des banderoles, alors qu’elles n’ont rien à y faire.

M. Benjamin Lucas. Quoi ! Des banderoles, vraiment ?

M. Jean-Philippe Tanguy. Elles font ainsi croire, avec la complicité de certaines autorités, que nos sites nucléaires sont exposés à des risques, alors qu’ils ne le sont pas. Or un État digne de ce nom devrait empêcher Greenpeace et toutes ces personnes convaincues d’avoir tous les droits de pénétrer dans ces installations, mais les autorités sont lâches et complices.

Monsieur le ministre délégué, il est temps de vous demander d’appliquer la loi, puisqu’elle ne l’est pas, et d’envoyer un signal. Quand des associations se permettent de pénétrer dans des sites aussi sensibles que les centrales nucléaires, elles doivent perdre tous leurs avantages fiscaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. Pierre Meurin. Excellent !

Mme la présidente. Quel est l’avis de la commission ?

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Je le redis : pour les agriculteurs, l’impact psychologique d’une agression peut être terrible. Nous devons être solidaires à leur égard ; toutes les interventions d’aujourd’hui ont montré que nous l’étions.

M. Jocelyn Dessigny. Trop tard ! C’était tout à l’heure qu’il fallait les soutenir !

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Le cas que vous citez, monsieur Tanguy, n’est pas du même ordre. Je reprends un argument d’ordre juridique : l’administration fiscale ne peut pas anticiper une décision de justice et l’arsenal juridique permet déjà de condamner tant les individus que les associations. Votre amendement manifeste une dérive : si l’on commence à viser telle ou telle association, tel ou tel type d’intrusion, où s’arrête le droit ? Avis défavorable.

M. Jocelyn Dessigny. Donc, vous cautionnez l’entrée illégale de militants dans des installations nucléaires !

Mme la présidente. Quel est l’avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Même avis, pour les mêmes raisons ; c’est le même débat que tout à l’heure.

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Bayou.

M. Julien Bayou. Je suis évidemment opposé à l’amendement. À vrai dire, je ne comprends pas cet échange, puisqu’alors que lorsque nous débattions du bien-être animal, la droite de l’hémicycle a témoigné un soutien appuyé aux lanceurs d’alerte, ce que je salue, alors même qu’elle

condamne, comme nous, les agressions, les intrusions, la violence à l’égard des éleveurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

Nous avons évoqué L214, dont je salue le travail. Parlons donc de Greenpeace, dont je salue également le travail. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES.*) Les centrales nucléaires de notre pays ne bénéficient pas de la sécurité nécessaire. C’est le travail des lanceurs et lanceuses d’alerte de Greenpeace de le démontrer (*Mme Sophia Chikirou applaudit*) en s’introduisant sans violences (« Ah ! » sur les bancs du groupe LR) dans ces sites.

Vous connaissez l’adage : quand le sage désigne la lune, l’idiot regarde le doigt. Doit-on s’émouvoir des actes des militants ou des problèmes de sécurité de ces centrales ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES. – « N’importe quoi ! » sur les bancs du groupe RN.*) Le fait que des militants parviennent à projeter un drone dans une centrale ou à y déployer une banderole parfois rigolote... (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Thomas Ménagé. Cela vous fait rire ? Vous êtes vraiment le seul !

M. Julien Bayou. ...doit nous alerter sur la sécurité des centrales. Nous devrions remercier les militants de ces tests de sécurité ! Soyons sérieux, ces militants et ces organisations ont affronté systématiquement la justice, par exemple au tribunal de Metz, en 2021, au cours d’une longue succession de procès. Mais, qu’ils gagnent ou qu’ils perdent – dans la droite ligne tant du principe fondamental de la République qu’est la liberté d’association, que du principe, qui nous tient à cœur, de la séparation des pouvoirs –, ne nous faisons pas juges.

Nous votons les lois,...

Mme la présidente. Merci, monsieur le député.

M. Julien Bayou. ...elles sont appliquées ; les juges tranchent. Si Greenpeace doit être condamné, c’est à eux et non à nous de le faire.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marine Le Pen.

Mme Marine Le Pen. Monsieur le rapporteur général, vous nous demandez où s’arrête le droit ? Pardon, mais nous savons très bien comment le droit tranche les cas d’intrusion dans des centrales nucléaires ! Les militants n’ont aucunement le droit d’y pénétrer. Ce sont des faits extrêmement graves, précisément parce qu’il s’agit d’endroits sensibles.

Comme notre collègue l’a rappelé avec raison tout à l’heure, si les militants peuvent ainsi y pénétrer, c’est parce qu’ils bénéficient de complicités, soit passives, de la part de forces de l’ordre qui ont reçu instruction de les laisser entrer, ...

M. Julien Bayou. Ce sont des accusations très graves, madame !

Mme Sophie Taillé-Polian. Vous avez des preuves ?

Mme Marine Le Pen. ...soit actives, de la part de salariés de l’entreprise.

Mme Sabrina Sebaihi. On attend des preuves pour appuyer des accusations aussi graves !

Mme Marine Le Pen. Où s’arrête le droit ? Nous le savons très bien. La question est de savoir où il commence.

M. Le Fur a évoqué l'agenda caché de ceux qui veulent remplacer la viande par de la viande de synthèse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*) De même, on connaît parfaitement l'agenda caché de toutes ces associations antinucléaires, et l'identité des nations qui les ont financées, afin de lutter contre l'avantage concurrentiel dont notre pays bénéficie grâce au nucléaire! (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Un député du groupe Écolo-NUPES. Scandaleux!

Mme Marine Le Pen. L'avantage que pouvaient avoir nos entreprises gênait certaines nations concurrentes : elles ont financé ces associations afin d'attenter à l'image de l'industrie nucléaire. Mais je vais vous annoncer une nouvelle rassurante : elles seront toutes bientôt pronucléaires. J'ai lu cet après-midi que leur gourou, une gamine de 15 ans et demi a annoncé que pour finir, elle est favorable nucléaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Exclamations sur les bancs du groupe RE.*) Merci mademoiselle Thunberg!

M. Louis Boyard. Elle n'a que 15 ans et demi, mais elle sait lire, elle!

Mme la présidente. La parole est à M. Bruno Millienne.

M. Bruno Millienne. Je serai clair : nous ne voterons pas l'amendement du groupe Rassemblement national. Néanmoins, nous sommes les représentants du peuple et il faut que, de temps en temps, certaines vérités sortent. Quand une commission d'enquête a travaillé sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires, il me semble que Gérard Collomb, alors ministre de l'intérieur, avait déclaré qu'avec les militants de Greenpeace, on était un peu plus coulant qu'avec les autres et qu'on les laissait pénétrer dans les centrales pour éviter les histoires. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*)

Une députée du groupe RN. Merci!

M. Bruno Millienne. Honnêtement, je ne suis pas allé vérifier, je me contente de rapporter les propos tenus lors des auditions.

J'entends certains députés dire qu'ils appellent à la désobéissance civile pacifique. Très bien – ça me va. Mais cet été, j'en ai aussi entendu appeler à la destruction de biens d'autrui au nom de la désobéissance civile. Je suis désolé, mais là, ça ne va plus!

Mme Ségolène Amiot. L'article 40 du code de procédure pénale vous oblige à les dénoncer!

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Bayou, pour un rappel au règlement. (*Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Julien Bayou. Il est fondé sur l'article 70, alinéa 3 du règlement. Nos collègues viennent de mettre en cause des associations en affirmant qu'elles sont financées par des puissances étrangères. C'est malvenu, surtout de la part des membres d'un parti politique objectivement soutenu par...

Mme la présidente. Ce n'est pas un rappel au règlement. Je vous remercie.

Après l'article 3 (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Ian Boucard.

M. Ian Boucard. M. Bayou a demandé ce qui pose problème : est-ce le fait que des militants s'introduisent illégalement dans une centrale nucléaire ou est-ce la sécurité dans ces centrales? La réponse est évidente : les deux!

M. Julien Bayou. Ça me va!

M. Ian Boucard. Nous sommes convenus que dans ce Parlement, nous votons la loi et qu'elle doit être respectée. Si les militants concernés contreviennent à la loi, ils sont évidemment en tort, mais nous avons également un problème de sécurité, qui relève de la responsabilité de l'État. Celui-ci devrait intervenir beaucoup plus fermement, afin que ceux qui auraient des intentions bien plus malveillantes que vos petits camarades de Greenpeace ne puissent pas penser qu'ils peuvent entrer de manière totalement illégale, mais facilement, dans nos centrales nucléaires.

M. Julien Bayou. Absolument!

M. Ian Boucard. Vous voulez montrer que le nucléaire est dangereux. Avec la crise énergétique que nous traversons et avec l'hiver qui s'annonce, les Français comprennent chaque jour davantage que les représentations que vous donnez du nucléaire depuis vingt ans – comme une partie de la majorité pendant la précédente législature et comme vos collègues socialistes pendant le mandat de M. Hollande – sont fausses. Ils mesurent toute l'ampleur de votre erreur. Cet hiver, ils en paieront très concrètement les conséquences, et ils ne vous en remercieront pas. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR et sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Alma Dufour.

Mme Alma Dufour. Pour s'être introduites dans des centrales, une trentaine de personnes ont été poursuivies pendant plusieurs années, puis condamnées par la justice. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe RN.*)

Un député du groupe RN. Encore heureux!

Mme Alma Dufour. La justice a fait son travail, et elle a tranché. Que cela vous plaise ou non, la séparation des pouvoirs existe dans notre pays. Il est faux de dire qu'on n'est pas poursuivi quand on entre dans une centrale (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Marcellin Nadeau applaudit également*) – arrêtez de le faire croire aux gens. C'est n'importe quoi! Vous êtes des démagogues!

Les activistes qui agissent de la sorte savent les risques qu'ils prennent et les assument pleinement. Vous êtes embarrassés, parce qu'ils ont effectivement montré que nos centrales nucléaires étaient des passoires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Croyez-vous vraiment que des gens qui nourriront des desseins terroristes attendent que des activistes de Greenpeace s'introduisent dans des centrales pour leur ouvrir la voie? Soyons un peu sérieux!

Vous dénoncez des boucs émissaires pour ne pas débattre des vraies questions. Figurez-vous que pour l'examen du projet de loi de finances, je suis rapporteure spéciale sur la sécurité nucléaire.

Mme Véronique Louwagie. On est rassurés!

Mme Alma Dufour. L'Autorité de sûreté nucléaire demande 21 ETP supplémentaires sur cinq ans pour assurer la sûreté nucléaire. Accordons-les! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

Vous parliez du malaise des agriculteurs : à vous entendre, on croirait qu'ils se suicident à cause des activistes de L214, mais c'est parce que vous ne savez pas réformer la politique agricole commune! Arrêtez de chercher des boucs émissaires! C'est de votre faute si les agriculteurs se suicident, et c'est pourquoi nous nous opposons à votre politique! Ça suffit! (*Les députés du groupe LFI-NUPES ainsi que plusieurs députés des groupes SOC et Écolo-NUPES se lèvent et applaudissent.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2736.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	244
Nombre de suffrages exprimés	242
Majorité absolue	122
Pour l'adoption	68
contre	174

(*L'amendement n° 2736 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Laure Lavalette, pour soutenir l'amendement n° 2733.

Mme Laure Lavalette. Certaines associations, subventionnées par des fonds publics, donc par l'argent des Français, favorisent, voire organisent l'entrée illégale d'étrangers en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Huées sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Figurez-vous que ces actions délictueuses font rarement l'objet de poursuites judiciaires. C'est inacceptable du point de vue du droit; pire, ces agissements sont le fait d'associations connues qui bénéficient de l'aide financière des pouvoirs publics.

Ces associations sont financées par des dons. Ma famille politique soutient donc le présent amendement, qui vise à exclure de la réduction prévue par l'article 200 du code général des impôts « les dons aux associations dont les adhérents sont reconnus coupables d'avoir, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger en France ». Il vise également à interdire à ces mêmes associations de délivrer les reçus fiscaux nécessaires pour permettre aux contribuables de bénéficier de la réduction d'impôt.

Je ne doute pas que cet amendement de bon sens fera consensus. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Sophia Chikirou. Chassez le naturel, il revient au galop!

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission?

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. J'aurais aimé vous entendre soutenir des mesures de cet ordre au sujet de Génération identitaire, qui menait des actions illégales pour empêcher des migrants d'entrer dans le pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe GDR-NUPES. – Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

Le sujet mérite un débat sérieux. La réalité, c'est que 15 000 personnes sont mortes en Méditerranée depuis le début de la crise.

M. Thomas Ménagé. Vous soutenez les passeurs, c'est de votre faute!

M. Louis Boyard. C'est que notre pays compte 40 000 mineurs non accompagnés. C'est qu'on empêche des centaines de milliers de migrants sans papiers de travailler, alors qu'ils vous servent vos plats quand vous les commandez chez Uber Eats. (*Les députés du groupe LFI-NUPES et M. Benjamin Lucas se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe GDR-NUPES.*)

Je vous invite à avoir un débat de fond. La Banque mondiale explique que 216 millions de personnes n'auront ni eau ni nourriture à cause du réchauffement climatique. Que ferez-vous? Les laisserez-vous mourir?

Nous avons un devoir de fraternité.

M. Pierre Meurin. Vous êtes les complices de passeurs qui tuent!

M. Louis Boyard. Collègues, citoyens, accueillez les Afghanes qui fuient les talibans; collègues, citoyens, accueillez les Ukrainiens qui fuient la guerre; collègues, citoyens, accueillez les Somaliens qui fuient la misère! Faites honneur à votre pays et à sa belle valeur de fraternité; marchez dans les pas de Cédric Herrou l'altruiste, et ne partagez pas la haine du Rassemblement national, xénophobe et raciste. (*Les députés des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES se lèvent et applaudissent longuement. – Vives protestations sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Émilie Bonnavard. On n'est pas à l'AG d'un syndicat étudiant!

Mme la présidente. La parole est à Mme Christine Arrighi.

Mme Christine Arrighi. Je m'adresse à nos collègues de la majorité et du groupe LR.

Une députée du groupe RE. Ah bon, on est une majorité?

Mme Christine Arrighi. Je peux ajouter « relative » si vous voulez, mais nous traitons d'un sujet sérieux.

Nous avons commencé par examiner une mesure fiscale visant à sanctionner des agissements que nous condamnons tous. Le ministre délégué a souligné que l'État de droit est présent et qu'il revient à la justice de se prononcer.

Nous avons continué avec une autre mesure fiscale, concernant l'association Greenpeace. En français, son nom signifie « vert paix » (*Rires sur les bancs du groupe RN*) ou « paix verte ». J'insiste sur le mot « paix ».

Est arrivé ce qui devait arriver. Le groupe Rassemblement national, bien qu'il cherche à se banaliser, se révèle tel qu'il est : raciste et xénophobe. *(Les députés du groupe LFI-NUPES et plusieurs députés des groupes SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES se lèvent et applaudissent.)*

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à Mme Laure Lavalette, pour un rappel au règlement.

Mme Laure Lavalette. Il est fondé sur l'article 70. Étant donné les injures prononcées deux fois par les députés qui siègent face à nous dans l'hémicycle, je vous demande, madame la présidente, de faire quelque chose.

M. Jocelyn Dessigny. Madame la présidente, on attend vos sanctions !

Mme la présidente. Quelqu'un veut-il s'exprimer au sujet de l'amendement ?

La parole est à M. Sébastien Chenu, pour un rappel au règlement.

M. Sébastien Chenu. Il se fonde sur l'article 70, alinéa 1. La lâcheté n'est pas un délit, mais le racisme oui.

M. Pierre Meurin. Tout à fait !

M. Sébastien Chenu. Par conséquent, madame la présidente, puisque vous sanctionnez durement des députés qui prononcent les mots « lâche » ou « communautariste » à l'adresse d'un ministre, je ne vois pas comment vous pourriez ne pas sanctionner deux députés qui nous injurient en nous qualifiant de racistes. Madame la présidente, vous avez choisi de prononcer des sanctions ; elles doivent être les mêmes pour tous. *(Les députés du groupe RN se lèvent et applaudissent.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandra Regol, pour un rappel au règlement.

M. Jocelyn Dessigny. C'est tout ?

Mme Sandra Regol. Toujours sur le fondement de l'article 70. Certains tribunaux sanctionnent les insultes et les diffamations. Il se trouve que les tribunaux français ont tranché : on a le droit, même le devoir, de rappeler que le Rassemblement national est un parti raciste et xénophobe. *(Vives protestations et claquements de pupitres sur les bancs du groupe RN. – Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES, ainsi sur plusieurs bancs des groupes RE et Dem.)*

M. Jocelyn Dessigny. Scandaleux !

Mme Sandra Regol. Ce n'est pas une insulte de citer un jugement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES, ainsi que sur quelques bancs du groupe RE.)*

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures quarante-cinq, est reprise à vingt-trois heures cinquante.)

Mme la présidente. La séance est reprise. S'agissant des différents termes utilisés depuis quelques jours par les uns ou les autres, j'estime plus sage, après un échange avec certains d'entre vous, de délibérer sereinement en réunion du bureau, avec les présidents de groupes et les secrétaires. C'est à mon avis l'organe approprié pour traiter de ces sujets. La prochaine réunion du bureau se tiendra le 9 novembre. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem. – Protestations sur les bancs du groupe RN.)* Madame Le Pen, je vous informe de cette décision ; vous devez en prendre acte.

Après l'article 3 (suite)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 2733.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	234
Nombre de suffrages exprimés	234
Majorité absolue	118
Pour l'adoption	66
contre	168

(L'amendement n° 2733 n'est pas adopté.) (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Mme Stella Dupont applaudit également.)

Rappel au règlement

Mme la présidente. La parole est à Mme Marine Le Pen, pour un rappel au règlement.

Mme Marine Le Pen. Vous avez rappelé que lors de la discussion des amendements, vous donniez la parole à deux orateurs : un pour et un contre. Il me semble que M. Boyard s'est exprimé contre l'amendement n° 2733 ; cependant, quand j'ai levé la main pour le défendre, vous ne m'avez pas donné la parole.

Mme la présidente. Je n'ai pas indiqué que je laisserais s'exprimer uniquement un opposant et un partisan. Durant toute la soirée, j'ai donné la parole à davantage d'intervenants. En l'occurrence, je n'ai pas vu votre main levée, j'ai donné la parole à ma gauche et le vote a été lancé ; il est maintenant acquis.

M. Laurent Jacobelli. Deux insultes et une intervention éludée, mais tout va bien !

Après l'article 3 (suite)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 1359 et 1982.

La parole est à M. David Valence, pour soutenir l'amendement n° 1359.

M. David Valence. C'est une tâche redoutable que de prendre la parole après un débat aussi vif. Je vais vous parler des gares, auxquelles les Français sont très attachés. L'amendement vise à donner à SNCF gares & connexions,

affectataire de ces biens dont l'État est propriétaire, la possibilité de bénéficier du mécénat, afin de mieux entretenir le patrimoine de l'État.

Nous proposons d'étendre la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite loi Aillagon, aux gares dont le patrimoine architectural est remarquable. Je pense notamment aux gares inscrites ou classées au titre des monuments historiques, comme celle de Limoges, qui vient d'être élue plus belle gare de France, ou celle de Metz qui l'a été avant elle à plusieurs reprises.

C'est un amendement très circonscrit, puisque seules quelques gares pourraient en bénéficier. Il vise aussi à améliorer les finances de SNCF gares & connexions, dont 50 % des bénéfices – lorsqu'il y en a – sont reversés à SNCF Réseau, et ne peuvent donc servir à l'entretien des gares. Enfin, l'amendement permettra de mieux entretenir les grandes halles ferroviaires, qui ont toujours des fonctionnalités de mobilité.

En raison de ce double objet d'intérêt général, je vous demande d'autoriser, pour les gares remarquables, les dons de particuliers selon le régime fiscal applicable en matière de mécénat. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Luc Fugit, rapporteur de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, pour soutenir l'amendement no 1982.

M. Jean-Luc Fugit. Cet amendement a été adopté à une large majorité en commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Je ne m'attarderai pas davantage sur son cas, puisqu'il vient d'être brillamment défendu par M. Valence, mais je vous invite à le voter. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et Dem.*)

M. Bruno Millienne. Excellent !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Je suis très heureux de revenir au budget, qui est normalement notre sujet ce soir. (*Sourires sur plusieurs bancs du groupe RE.*) Je comprends l'objectif de ces amendements, mais je m'interroge : pourquoi les gares et pas les ponts, les halles ou d'autres monuments d'intérêt général ?

M. Jocelyn Dessigny. Vous avez raison, monsieur le rapporteur général, il faut ajouter les ponts aussi !

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. À trop élargir le dispositif du mécénat, on risque de l'éloigner de son objectif principal, c'est-à-dire les organismes d'intérêt général. Si vous le souhaitez, je veux bien m'en remettre à la sagesse de l'assemblée, mais nous prenons le risque de nous égarer. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Le régime d'incitation aux dons pour les organismes d'intérêt général, donnant droit à une réduction d'impôt sur le revenu, est l'un des plus généreux au monde. Il nous coûte 1,6 milliard par an et permet de financer de nombreuses actions d'intérêt général. Plusieurs ouvrages patrimoniaux en bénéficient : la rénovation patrimoniale repose beaucoup sur le mécénat et les dons.

La réduction d'impôt dépend non de la nature de l'ouvrage patrimonial réhabilité – gare ou pas gare –, mais de l'organisme auquel est fait le don : ce doit être un organisme à but non lucratif. Ces amendements ouvriraient une brèche en étendant la réduction d'impôt aux dons à une société commerciale.

Les amendements concernent la rénovation des ouvrages patrimoniaux, mais s'ils étaient adoptés, d'autres sociétés commerciales demanderaient à bénéficier du même avantage en s'appuyant sur le principe de l'égalité.

Ces amendements émanent sans doute de la SNCF ; celle-ci devrait créer une fondation ou une association lui permettant de recevoir des dons donnant droit à des réductions d'impôt, afin de financer les rénovations. En l'état actuel, je ne peux que donner un avis défavorable.

(*Les amendements identiques n^{os} 1359 et 1982 ne sont pas adoptés.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Danielle Brulebois, pour soutenir l'amendement n^o 1617.

Mme Danielle Brulebois. Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif particulièrement dense et actif, notamment dans les territoires ruraux. Il anime la vie des communes et entretient le lien social dans différents domaines : l'aide alimentaire, la solidarité, le devoir de mémoire, l'accès au sport et à la culture pour tous. Ces activités reposent sur l'engagement de nombreux bénévoles, qui donnent de leur temps et de leurs moyens.

Nous avons déjà œuvré en leur faveur, en alignant leur barème kilométrique sur celui des salariés. Mais les bénévoles non imposables ne bénéficient pas de cet avantage, alors qu'ils paient leur carburant aussi cher. Nous avons besoin de bénévoles. C'est un amendement d'appel : nous devons trouver de nouveaux moyens pour soutenir le bénévolat, qui s'est essouffé après la crise sanitaire. Il nous faut mieux reconnaître le bénévolat, qui œuvre en particulier dans les territoires ruraux. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – M. Jocelyn Dessigny applaudit également.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général. Je rappelle que nous avons élargi le dispositif dit Coluche. J'entends qu'il s'agit d'un amendement d'appel, mais son coût et son impact sont inconnus. Je vous propose de le retirer.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Gabriel Attal, ministre délégué. Même avis pour les mêmes raisons.

Mme la présidente. La parole est à Mme Danielle Brulebois.

Mme Danielle Brulebois. Je le retire, mais je renouvelle mon appel : il nous faut mieux reconnaître le bénévolat, qui est une richesse pour les territoires. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

(*L'amendement n^o 1617 est retiré.*)

Mme la présidente. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2**ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE**

Mme la présidente. Prochaine séance, demain, à neuf heures :

Débat sur les finances locales ;

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2023.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra